

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 4

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1667 - 23 juin 2000 - prix : 9F

Accord sur le chômage:

**Une
provocation
patronale**

(p.4 et 5)

Douvres:

**Les victimes d'un système
social digne du Moyen Age**

M 6189 - 1667 - 9,00 F



(p.3 et 16)

SOMMAIRE

Leur société

- 4/5 - Assurance-chômage :
 • la provocation patronale
 • une riposte nécessaire
 • PARE : l'exemple anglais
- 7 - Lang et l'enseignement primaire
 - Les oppositions à la pilule du lendemain
- 16 - L'Europe et l'immigration clandestine
 - Régularisation des sans-papiers !

Tribune

- 6 - Pas d'accord LO-LCR ?

Municipales

- 6 - Lutte Ouvrière et les élections municipales

Dans le monde

- 8/9 - Espagne : la nouvelle loi sur l'immigration
 - USA : la peine de mort frappe des innocents
 - Euro 2000 : foot, fric, chauvinisme

Il y a 50 ans

- 10 - 25 juin 1950 : le début de la guerre de Corée

Dans les entreprises

- 11 - Entreprises en lutte :
 Lever (Haubourdin - Nord), La Poste CTC - La Chapelle (Paris 18e), Rhodia Belle Etoile (Saint-Fons-Rhône), Aviation civile
- 12 - Fret SNCF : Et les conditions de travail ?
 - SNCF - Paris Gare de Lyon : derrière la façade du TGV-Méditerranée
 - NSC (Guebwiller - Haut-Rhin) : grève pour les salaires
- 13 - La Poste - Paris-Louvre : grève sur les 35 heures
 - Alstom : la lutte continue

Parlement européen

- 14 - Le bilan d'une session
 - Les explications de vote des élus Lutte Ouvrière

Lire

- 15 - Réédition : *Cacao*, de Jorge Amado

Le gouvernement et sa « politique familiale »

SELON QUE VOUS SEREZ...

Sur 2,2 millions d'enfants de moins de trois ans, 200 000 seulement trouvent une place dans une crèche. Comment font les autres parents alors que le nombre de places en crèches collectives diminue d'année en année ? Eh bien, ils se débrouillent, et de façon très différente selon leurs moyens.

Depuis plus de vingt ans, les gouvernements successifs ont donné la priorité aux modes de garde à domicile. Evidemment, comme cela revient bien plus cher aux parents qu'une place en crèche, on a créé des subventions/allocations censées les rendre accessibles à tous. Du moins, c'est ainsi que les choses ont été présentées car la réalité est tout autre.

Selon une enquête parue pour la Conférence annuelle sur la famille, ouverte le 15 juin, 500 000 tout-petits sont confiés à des « gardes non identifiées », généralement ceux des familles les plus modestes qui (malgré l'AFEMA, aide forfaitaire de 826 F) ne peuvent payer une assistante maternelle agréée. Il

ya aussi l'AGED (allocation de garde à domicile), une subvention doublement scandaleuse car elle profite surtout aux professions à hauts revenus (25 000 F en moyenne pour une garde payée autour de 3 730 F mensuels), sans même que soient contrôlés les conditions et horaires de travail imposés à ces gardes d'enfants.

Même quand des ouvriers ou employés trouvent une place en crèche pour leur enfant (moyen de garde le moins coûteux), bien souvent ils ne peuvent en profiter car, avec la « flexibilité » croissante qu'imposent les patrons, les horaires des parents salariés coïncident rarement avec ceux d'ouverture de ces crèches. Ainsi, les travailleurs ayant les revenus les plus modestes se voient doublement pénalisés.

Et il y a peu de chance que cela change. Durant cette Conférence sur la famille, Jospin a promis non plus d'aider « La » famille, comme prétend le faire la droite, mais « les familles dans leur diversité ». Cela sonne - bien ou

creux, au choix -, mais cela annonce surtout la poursuite d'une politique qui a consisté à favoriser éhontément les parents les plus aisés au détriment des autres ; une politique de « la diversité » avant la lettre, en quelque sorte.

Ainsi, sur les 10 milliards d'aides aux familles annoncés par Jospin, seulement 1,5 milliard de francs iront à la création de haltes-garderies. Selon le gouvernement lui-même, cela permettrait de créer

30 000 à 40 000 places dans ces crèches, alors que c'est là que les besoins sont les plus criants, et d'abord pour les parents aux revenus les plus faibles.

L'AFEMA sera modulée selon les revenus, mais son niveau maximum laissera encore à la charge des parents 1 000 à 1 500 F, une dépense insupportable quand on gagne à peine plus que le SMIC.

Pierre LAFFITTE

CHÔMAGE ET CONGÉ PARENTAL

Quant à l'APE (allocation parentale d'éducation), qui permet (généralement à la mère) de prendre jusqu'à trois ans de congé rémunéré 3 000 F mensuels pour élever son enfant, elle reste... un moyen de dégonfler les statistiques du chômage, tout en l'accroissant dans les faits au détriment des femmes.

Créée en 1985, l'APE incite bon an mal an 200 000 femmes à quitter leur emploi

mais, au terme de leur congé, selon une étude publiée en mai dernier, la moitié ne retrouve pas cet emploi.

Jospin et sa ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Ségolène Royal, prévoient que l'APE pourra désormais se cumuler, durant deux mois, avec un salaire. Une façon de se moquer royalement de ces mères qui se retrouvent sans emploi.

Fusion Vivendi-Seagram

LA VOIX DE SON MAÎTRE

Vivendi-Canal Plus vient de racheter pour 235 milliards de francs - excusez du peu ! - le géant nord-américain Seagram. Et du coup, Vivendi, qui s'appelait récemment encore Compagnie Générale des Eaux, change à nouveau de nom.

Cette fois ce n'est plus pour tenter de faire oublier des scandales de pots-de-vin, d'achats de politiciens et de marchés publics trafiqués, mais pour afficher qu'il devient un géant mondial de la communication que le groupe se rebaptise Vivendi-Universal. En

effet, Seagram ce sont, outre des spiritueux (une branche qui fit la fortune de cette société canadienne qui ravitaillait les USA voisins du temps de la prohibition), les studios Universal Pictures d'Hollywood et Universal Music, le premier producteur mondial de musique, depuis qu'il a absorbé Polygram en 1998, avec 27% de ce marché.

Vivendi, lui, c'est, entre autre, l'eau, le traitement des déchets, la propreté industrielle, avec Vivendi Environnement en France mais aussi en Europe,

aux USA, en Asie ; l'édition, la publicité et les voyages avec Havas (*l'Express*, *l'Expansion*, les maisons Larousse, Plon, Havas multimédia...), le téléphone (Cegetel) ; l'internet (Vivendi Net et le portail d'accès Vizzavi) et, bien sûr, Canal Plus dans une dizaine de pays.

Il y a tout juste un an, en mettant la main sur le groupe américain de traitement de l'eau, US Filter, Vivendi est devenu numéro Un mondial de ce secteur et, dans le même laps de temps, son action a augmenté de 33%.

Ouvrez votre robinet, c'est peut-être du Vivendi (si vous préférez quelque chose de plus corsé, cela risque d'être pareil). Ouvrez un magazine, une télé ou un ordinateur, là encore, Vivendi n'est pas loin. Même chose, désormais, au cinéma. Sans parler de votre maire ou député qui a peut-être endossé la casaque du groupe (ou d'un de ses pareils), lors de concessions de traitement des ordures ménagères ou de l'eau...

P. L.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE
 internet : <http://home.worldnet.fr/lo-uci> e-mail : lo-uci@worldnet.fr

La Société d'Éditions de *Lutte Ouvrière* - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 12400 exemplaires. Composition : [ET Associés]. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de *Lutte Ouvrière*, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « *Lutte Ouvrière* » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire - Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne - Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL et VILLE :
 COMPLÈMENT D'ADRESSE :
 Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de :
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de :
 Règlement :
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

Éditorial

■ La découverte de cinquante-huit cadavres d'immigrants clandestins dans un camion à Douvres a entraîné la condamnation des dirigeants européens. Ceux-ci ont dit leur émotion, condamné les trafiquants de chair humaine qui organisent ces voyages, déclaré qu'il faudra prendre des mesures. Mais il y a là une odieuse hypocrisie.

Oui, les passeurs, les mafias qui organisent le passage des immigrants clandestins et leur entrée dans les différents pays d'Europe sont des trafiquants de chair humaine sans scrupules. Ils spéculent sur le fait que des centaines de milliers de personnes sont prêtes à dépenser des sommes qui pour elles sont énormes, et à prendre d'énormes risques, pour tenter l'immigration dans un de ces pays riches où les attend un travail dur, mal payé, sous la menace permanente de l'expulsion, mais dont elles pensent qu'il sera toujours mieux que la misère sans espoir de leur pays d'origine.

Après avoir extorqué aux candidats à l'immigration leurs dernières économies, les passeurs les emmènent dans un de ces voyages risqués, souvent vers la mort. Ils peuvent mourir, on l'a vu, dans un camion sans aération. Cela s'est produit au cours d'un voyage entre deux pays de l'Union européenne. Mais combien meurent aussi parce qu'ils ont tenté de traverser le détroit de Gibraltar, en provenance d'Afrique, sur une embarcation de fortune ? Combien dans l'Adriatique où un trafic permanent amène vers les côtes italiennes des immigrants venus d'Albanie ou de Turquie ?

Car l'Europe des Quinze, cette Europe qui se veut un havre de prospérité et de liberté, s'est entourée à ses frontières de contrôles toujours plus sévères. Pour empêcher l'immigration clandestine, sa police patrouille en permanence au large des côtes italiennes ou espagnoles. A l'est de l'Europe,

Douvres

LES VICTIMES D'UN SYSTÈME SOCIAL DIGNE DU MOYEN AGE

c'est un nouveau rideau de fer à l'envers qui fonctionne pour empêcher les immigrants en provenance de Russie, de Pologne ou d'autres pays d'entrer sur le territoire allemand et donc dans l'Union européenne.

Alors les dirigeants des Quinze qui déclarent qu'ils vont progresser « vers une politique commune d'asile et de migration », et qui versent des larmes de crocodile sur les morts de Douvres, en sont aussi responsables que les passeurs, en particulier le gouvernement français et son ministre de l'Intérieur, Chevènement, qui s'obstinent à maintenir des dizaines de milliers de sans-papiers dans la situation de clandestins, proies faciles pour des trafiquants comme ceux qui ont agi à Douvres.

La seule mesure concrète que les Quinze annoncent aujourd'hui, c'est de renforcer la coopération de leurs polices contre les filières de l'immigration clandestine. Les contrôles aux frontières de l'Union européenne vont donc encore se renforcer, mais cela ne découragera évidemment ni les candidats à l'immigration ni les passeurs. Cela rendra simplement ces voyages plus risqués, plus chers, et le trafic encore plus profitable.

Bien sûr, il n'y a pas de solution et il ne peut y en avoir dans une société qui accumule d'une façon aussi scandaleuse la richesse d'un côté et la pauvreté de l'autre. Les pays d'Europe ou d'Amérique du Nord ne constituent un havre de prospérité – et encore, en réalité seulement pour une partie de leurs habitants – que parce que le reste de la planète s'enfonce dans la misère. Des pays, voire des continents entiers, sont en proie à

la faim. Des hommes peuvent être prêts à tout pour la fuir, surtout quand elle se double de la guerre civile, comme dans bien des pays d'Afrique, ou du règne des mafias et du banditisme organisé. Et toutes les frontières dont l'Europe et l'Amérique se bardent ne pourront jamais empêcher les candidats à l'immigration d'Afrique, d'Asie ou d'Europe de l'Est, de tenter leur chance.

Les découvertes techniques, les connaissances scientifiques d'aujourd'hui permettraient sans problème à toute la société humaine de manger à sa faim et de vivre dans l'aisance. Mais c'est son organisation économique, le système capitaliste, qui est depuis longtemps dépassée. C'est elle qui produit à chaque instant l'inégalité, la violence, la nécessité de contrôles, de polices, de barbelés pour protéger les richesses, que les uns accaparent aux dépens des autres. L'existence des frontières et de contrôles policiers toujours plus stricts, à une époque où le développement des transports devrait rendre la libre circulation des personnes tout à fait naturelle, n'est qu'un aspect de la défense de cet ordre social non seulement injuste et abject, mais absurde et irrationnel.

Alors oui, il faudra bien que la société humaine progresse, dépasse cette organisation capitaliste de la société qui démontre chaque jour son injustice et son absurdité. Ceux qui nous gouvernent aujourd'hui, et qui ne savent répondre à un drame comme celui de Douvres que par le renforcement des contrôles, ne sont que les défenseurs honteux d'un ordre social digne du Moyen Age.

Droit d'asile

TOUJOURS PLUS DE DEMANDES... ET TOUJOURS PLUS DE REFUS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Le nombre de demandes de droit d'asile en France serait en augmentation : plus de 30 000 personnes ont demandé ce droit en 1999 contre 22 000 en 1998, en particulier des Chinois, des Maliens, des Algériens, des Turcs et des Congolais. Par contre, le taux d'acceptation des dossiers traités lui ne bouge pas, et reste à 19,3 %, ce qui signifie donc que le nombre de dossiers refusés, lui, augmente ! Mais en fait, l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) refuse beaucoup plus de dossiers : puisqu'il n'en accepte que 5 %, le reste n'étant accepté en fait qu'en

appel devant la Commission de recours des réfugiés.

L'OFPRA serait « débordé » par l'augmentation de demandes d'asile : les conséquences pour les demandeurs d'asile sont l'allongement de la durée d'instruction des dossiers déjà très longue et l'augmentation de décisions prises sans entretien avec le demandeur, donc d'une façon tout à fait arbitraire. *Le Monde* des 18-19 juin cite des exemples de demandeurs qui se sont vu refuser le droit d'asile alors que leur situation était pourtant critique. Ainsi cette famille d'Afghans persécutée par les talibans ou ce jeune

Mauritanien, militant politique d'opposition dans son pays, qui a été débouté de son droit d'asile avant que le Conseil d'État ne reconnaisse le risque qu'il courait en cas de retour forcé au pays.

En fait le gouvernement français et l'OFPRA tentent de limiter le nombre de réfugiés en France. Pourquoi ? D'abord, prétend le gouvernement, ce serait devenu un moyen pour les étrangers qui fuient la misère de contourner la politique restrictive en matière d'immigration. Et on peut constater que gouvernement de gauche ou gouvernement de droite, c'est la même

politique : « dehors les pauvres », quand du moins les patrons n'ont plus besoin d'autant de bras à exploiter, car dans les années d'après-guerre ce sont les mêmes qui allaient chercher dans les villages d'Algérie, du Maroc ou d'ailleurs, les jeunes ouvriers pour Renault ou Citroën.

Mais, même ceux qui font une demande parce qu'ils sont persécutés dans leur pays pour une raison ou pour une autre se voient bien souvent refuser l'asile. Ce serait, nous dit-on, un problème parce qu'ils sont de plus en plus nombreux ! Et pour cause, le nombre de pays où éclatent des conflits san-

glants ne fait également qu'augmenter, et parallèlement l'appauvrissement de pays, voire de continents entiers déjà misérables. Et, ce qui a toujours été un parcours du combattant pour le demandeur d'asile est rendu plus difficile : il faut, en moyenne, attendre 128 jours pour que son dossier soit étudié, et les centres d'accueil de réfugiés sont saturés.

Le problème n'est pas « administratif », l'obtention du droit d'asile n'a toujours été facile que pour les riches ou les dictateurs, anciens « amis » de la France par exemple !

A.R.

Assurance-chômage

LA PROVOCATION PATRONALE

Le projet concernant l'assurance-chômage que l'organisation patronale Medef essaie d'imposer est ignoble, quel que soit le bout par lequel on le prenne.

Ignoble sur le fond, parce qu'en suspendant l'allocation chômage après refus de deux propositions et en la supprimant définitivement après un quatrième, il vise à obliger les chômeurs à accepter n'importe quel travail à n'importe quel prix. C'est un projet destiné à procurer au patronat une main-d'œuvre forcée et bon marché, là où cela l'intéresse et au moment où cela l'intéresse.

Encouragés par la loi Aubry et par toutes ces mesures du gouvernement qui leur permettent d'être dégrévés des charges sociales sur les bas salaires, les patrons veulent qu'on leur fournisse toujours plus de main-d'œuvre à bas prix. Ils savent que leurs profits, qui augmentent au bas mot de

20 % par an, viennent de ce qu'on ne cesse de pousser les salaires vers le bas.

C'est une agression contre l'ensemble des travailleurs, non seulement parce que chacun d'entre nous peut se retrouver au chômage demain, mais aussi parce que ces mesures, si elles sont appliquées, pèseront sur les salaires de tous.

Mais ce projet est aussi ignoble dans ses détails. Il supprime aussi un droit pour les travailleurs privés d'emploi pour le remplacer par un contrat individuel. Et le comble, c'est qu'on continuera à prélever sur la feuille de paye la cotisation assurance chômage. On prendra donc l'argent des salariés mais, pour avoir quelque chose en contrepartie, il faudra qu'ils en passent par les conditions du patronat.

Aujourd'hui déjà, 40 % seulement des chômeurs sont indemnisés par la caisse de l'assurance-chômage.

Mais le projet patronal aggrave et légalise une situation de fait inadmissible. Cerise sur le gâteau patronal : une baisse de 36 milliards de leur part de cotisation à l'Unedic.

L'ensemble du projet véhicule l'idée que se retrouver au chômage, c'est la faute aux chômeurs. Et ceux qui profèrent ces insanités sont les chefs de ces grandes entreprises dominant le Medef, qui sont les principales responsables du chômage et qui continuent à annoncer des plans de suppressions d'emploi, voire de licenciements.

Le plan du patronat représente une régression sociale grave. Et le fait que certains dirigeants syndicaux le signent montre seulement qu'ils sont infiniment plus les porte-parole du patronat auprès des travailleurs que les défenseurs, même incompetents ou impuissants, des travailleurs devant le patronat.

Lorsque les patrons de certaines branches se plaignent aujourd'hui de ne pas trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin, cela signifie seulement qu'ils ne la trouvent pas encore aux prix aussi bas qu'ils le voudraient. Mais cela signifie surtout qu'ils ont l'intention de continuer, reprise économique ou pas, à dégrader nos conditions de vie, à nous imposer toujours plus de précarité, toujours plus de flexibilité et toujours plus d'intensité du travail, toutes choses qu'ils appellent la rentabilité.

Les patrons n'acceptent le « paritarisme » ou la « politique contractuelle » que pour autant que les organisations syndicales approuvent et cautionnent par leur signature la politique patronale.

Même lorsqu'il parle de « dialogue social », le patronat ne cesse pas un instant de mener sa lutte de classe contre la classe ouvrière.

Alors, prêcher aux travailleurs le « dialogue social » à la place de la lutte de classe, c'est leur demander de se battre, les mains liées, contre un adversaire qui, lui, n'hésite pas à asséner des coups. Le seul salut pour les travailleurs, s'ils ne veulent pas que leur sort continue à se dégrader, même avec la croissance économique, est de répliquer aux patrons sur le même terrain, celui de la lutte : avec les armes qui sont les leurs, les grèves, les manifestations. Il faut une contre-offensive générale du monde du travail qui n'a que trop payé pendant la crise et à qui on demande de payer, alors que la bourgeoisie affirme elle-même que ses affaires sont florissantes. Le patronat se croit tout permis. Qu'il ne s'étonne pas du retour de bâton !

Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise du 19 juin 2000

LE BILAN DE CINQ ANS DE « PARE » À LA SAUCE ANGLAISE

Cela fait plusieurs années que les chômeurs britanniques connaissent une version locale de ce PARE que propose aujourd'hui le Medef en France.

L'origine en remonte à octobre 1996, lorsque le gouvernement conservateur d'alors réduisit à six mois (au lieu d'un an) le droit automatique aux allocations chômage, tout en réduisant le niveau de ces allocations pour les chômeurs de 18 à 24 ans (ceux de moins de 18 ans n'avaient déjà plus droit à rien).

Passée cette période de six mois, les chômeurs touchaient une allocation réduite, et encore à la condition expresse de satisfaire à divers tests d'« employabilité ». Ainsi ceux qui ne se montraient pas prêts à prendre un emploi plus mal payé que leur emploi précédent, ou encore ceux qui ne se rendaient pas aux interviews d'embauche (même bidon) ou encore qui refusaient le énième « stage » pour apprendre à rédiger un CV, se voyaient mis à l'amende, perdant la moitié ou la totalité de leurs allocations (y compris l'allocation-logement sans laquelle il est impossible de se loger dans les grandes agglomérations).

Il faut dire pourtant que ce systè-

me fut d'une efficacité inégale à réaliser son objectif - imposer aux chômeurs de prendre le premier emploi venu, sans condition de salaire. Et ceci en grande partie parce que ceux qui étaient chargés de son application, dans la plupart des cas des fonctionnaires eux-mêmes très mal payés, rechignaient à en appliquer les aspects les plus répressifs ou humiliants pour les chômeurs. Néanmoins, après un an de ce système, les spécialistes estimaient qu'il était responsable de l'essentiel de la réduction d'un demi-million de chômeurs durant cette période. Non pas d'ailleurs que ces chômeurs avaient tous trouvé un emploi, mais beaucoup se tenaient à l'écart des agences de chômage, n'ayant plus rien à en attendre.

Lorsque les travaillistes arrivèrent au pouvoir en mai 1997, ils commencèrent par oublier bien vite la promesse qu'ils avaient faite d'en revenir à l'ancien système d'indemnisation chômage. Non seulement ils gardèrent le système qu'ils avaient hérité des conservateurs, mais ils l'aggravèrent considérablement avec l'introduction de la « Nouvelle Donne » en janvier 1998.

Cette « Nouvelle Donne » visait les chômeurs de moins de 25 ans qui étaient

au chômage depuis au moins six mois. En plus des tracas bureaucratiques du système en vigueur, on leur alloua un « orienteur » destiné à les « aider » à trouver un travail. Mais les travaillistes ne firent pas la même « erreur » que leurs prédécesseurs : ils confièrent la tâche d'exercer ces pressions sur les chômeurs à des sous-traitants spécialisés du privé, dont par exemple Reed Personal Services, le numéro Un du travail temporaire dans le pays.

Au bout d'un certain temps, variable suivant les cas, les chômeurs en cours d'« orientation » devaient avoir opté pour l'une de quatre options possibles : soit un stage de formation (dont la gestion devint le fromage de toute une industrie de « consultants » avec la caution des appareils syndicaux qui siègent dans les organismes gestionnaires) ; soit une bourse d'étude universitaire à plein temps (mais il faut avoir les moyens car les bourses sont encore plus faibles que les allocations chômage) ; soit un emploi dans un organisme bénévole (donc non soumis au salaire minimum, entre autres) ; soit, enfin, un emploi dans le privé, moyennant une subvention de l'Etat à l'employeur d'environ 3 000 F par mois

sous prétexte de récompenser un effort de formation (en fait un tiers des patrons concernés disent eux-mêmes qu'ils n'en fournissent aucune).

Lorsque cette « Nouvelle Donne » fut introduite, les travaillistes ne prirent d'ailleurs même pas la peine de dissimuler leurs objectifs. Le ministre des Finances Gordon Brown expliqua par exemple : « *Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour que le patronat tire le meilleur parti de ces mesures en particulier pour résoudre leurs problèmes d'embauche* ». Car, à l'époque déjà, comme aujourd'hui en France, le patronat se plaignait amèrement de ne pas trouver de main-d'œuvre pour les emplois les plus mal payés.

Le bilan de cette « Nouvelle Donne » peut être illustré par des statistiques assez complètes parues à la fin 1999. Selon ces chiffres, sur la totalité des chômeurs de moins de 25 ans soumis à la « Nouvelle Donne », à peine plus de 20 % avaient trouvé un emploi dans le privé dit « durable » (c'est-à-dire d'au moins 3 mois), 10 % avaient duré moins de 3 mois dans leur emploi, 30 % avaient disparu du système d'allocation sans trouver d'emploi et le reste, 40 %, était divisé à peu près éga-

lement entre les emplois à peine payés des institutions bénévoles et les stages de formation de tous niveaux.

Ce qui est sans doute le plus frappant, c'est que, malgré les subventions considérables ainsi versées au patronat, le budget du chômage enregistra en 1998-99 un surplus de 9 milliards de francs par rapport aux prévisions basées sur l'année 1997-98, surplus que les commentateurs ont attribué bien plus à la réduction forcée du nombre de chômeurs indemnisés qu'à leur retour sur le marché du travail.

Moyennant quoi Blair se vante d'avoir réduit le chômage britannique au minimum européen et d'avoir créé un « *marché du travail flexible* » — où la classe ouvrière est censée être corvéable à merci suivant les besoins du profit capitaliste. Ce n'est pas pour rien si la Grande-Bretagne arrive dans les premières places en Europe aussi bien pour la proportion des emplois à temps partiel parmi les bas salaires, que pour la longueur de la semaine de travail moyenne ou encore pour le nombre des enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté !

François ROULEAU

UNE DÉCLARATION DE GUERRE QUI MÉRITE UNE RIPOSTE D'ENSEMBLE

Comme c'était prévisible, le Medef, avec à sa tête le baron Seillière, a annoncé lundi 19 juin qu'il entérinait l'accord sur la réforme de l'assurance chômage mise au point par son représentant, Kessler, et avalisée par la CFDT et la CFTC. Il demande donc maintenant au gouvernement Jospin de prendre à son compte ce formidable recul social et les modifications considérables qu'il devrait entraîner dans la législation sociale.

Et il faut bien constater que les autres confédérations syndicales, CGT, FO et CGC, bien loin de lancer une campagne d'information et de mobilisation du monde du travail face aux dangers encourus, se contentent d'en appeler à l'arbitrage d'un gouvernement qui avait pourtant fait savoir à l'avance qu'il ne refusait pas par principe l'avalisation d'un tel accord : il réfléchissait... S'appuyer sur lui, c'est donc s'appuyer sur du sable.

UNE MENACE DE PAUPÉRISATION

Et pourtant le Plan d'Aide de Retour à l'Emploi, le PARE, est tout sauf un moyen d'améliorer la situation de l'emploi. Il vise à détruire la totalité du système de protection, bien limité, qui existait encore pour les salariés privés d'emploi, ce qui pèserait aussi bien sûr sur les conditions de vie de l'ensemble de la classe ouvrière.

Le PARE serait obligatoire à partir du 1er janvier 2001 pour tous les nouveaux chômeurs et se substituerait à tous les autres moyens existants. Le principe est simple : il prévoit une période de six mois d'indemnisation, qui sera réduite dès le deuxième refus de l'emploi que les équipes spéciales mises sur pied

par le patronat en lieu et place de l'ANPE proposeront ou feront semblant de proposer aux chômeurs. Au quatrième refus, ce serait la radiation définitive, avec les conséquences qui en découleraient : plus aucune indemnité, plus aucun droit même à l'Allocation Spécifique de Solidarité pour les chômeurs en fin de droits, puisque pour y avoir droit il faut être allocataire des ASSEDIC.

Au bout de six mois, les chanceux qui n'auront pas été radiés pourront éventuellement, après examen par les commissions patronales, se voir accorder à titre exceptionnel une deuxième et dernière période de six mois, très surveillée et à condition que l'intéressé ait fait la preuve « d'efforts conséquents » dans sa recherche individuelle d'emploi.

L'ANPE et les ASSEDIC n'étaient pas tendres dans le système actuel avec les chômeurs : plus de deux cent mille d'entre eux étaient radiés chaque année, seuls 40% des demandeurs d'emploi étaient indemnisés. C'est ce que le patronat appelle du laxisme. Quant aux équipes payées par les patrons pour faire semblant de proposer des emplois, il en existe de multiples à travers le pays, qui oeuvrent à l'occasion des multiples plans de licenciements. Elles auront tôt fait de remplir, si on le leur demande,

les cases des quatre prétendus emplois proposés et refusés par les chômeurs.

DES DIZAINES DE MILLIARDS D'ÉCONOMIES

Le premier but clairement affiché par le patronat est de réaliser des dizaines de milliards de francs d'économies de cotisations ; dans un premier temps 70 milliards, dont 42 pour les seules cotisations patronales. Mais ce n'est qu'un début : si tout va bien, d'autres dizaines de milliards pourraient très vite être économisés. Il suffit de débarrasser encore plus vite des allocataires.

Le deuxième but est de faire accepter, par la menace, des emplois sous-payés à tous ceux qui prendront les emplois proposés, et plus généralement n'importe quel emploi, pour ne pas se retrouver sans aucune ressource. La précarisation de la situation de l'ensemble des chômeurs pèsera inévitablement sur le niveau de rémunération de l'ensemble du monde du travail, d'autant que le Medef a comme autre projet d'en finir avec les emplois à durée indéterminée et de généraliser pour tous les emplois précaires.

Il le fera peut-être d'autant plus facilement que toute une partie des dispositifs de protection actuellement existants devraient disparaître. Au 1er janvier 2001 l'Allocation Chômeur Agé disparaîtra. Elle permettait aux chômeurs ayant 40 années de cotisations, quel que soit leur âge, de se voir garantir jusqu'à leur retraite le maintien de leur rémunération d'entrée au chômage, sans avoir à pointer ni à rechercher un emploi. Cela va toucher des centaines de milliers de chômeurs de plus de cinquante ans qui n'auront plus comme seule perspective que le RMI, comme tous ceux privés de droit aux allocations. Rappelons qu'il y a déjà aujourd'hui plus de 1,1 million d'allocataires du RMI.

L'Allocation Formation Reclassement, l'AFR, qui garantissait une ressource et la prise en charge des formations pour les chômeurs, est également supprimée. Les éventuelles formations ne seraient réservées qu'aux quelques-uns sélectionnés par le patronat.

De plus, le PARE devenant obligatoire pour tous comme seul système, logiquement les conventions de conversion obligatoires pour tous les licenciés économiques devraient également disparaître. Elles avaient le tort pour le patronat de garantir à peu près le maintien du salaire antérieur pendant six

mois et un total d'indemnisation sans dégressivité de 13 mois.

METTRE EN ÉCHEC LES PLANS PATRONAUX

Le patronat se croit tout permis, encouragé qu'il est par le manque de confiance en eux des travailleurs par suite des reculs successifs subis dans la dernière période, et dont le gouvernement Jospin est le premier artisan. Ce dernier plan patronal pourrait entraîner vers la misère les secteurs les plus fragiles de la classe ouvrière. Pour enrayer une telle offensive, il faudrait une mobilisation de l'ensemble des travailleurs pour faire payer cher à tous ces profiteurs leurs projets honteux.

Et si les confédérations et les représentants traditionnels des travailleurs se défilent par complicité avec les exploiters ou le gouvernement, il existe dans le pays assez de militants dévoués à leur classe, assez de travailleurs qui ne supportent plus l'arrogance sans limite des patrons et la servilité des politiciens à leur service, pour que la riposte nécessaire puisse survenir et inverser le cours des choses.

Paul SOREL



Manifestation pour l'emploi le 30 novembre 1999 à Marseille.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

PAS D'ACCORD LO-LCR?

Il n'y aura donc pas de listes communes aux prochaines élections municipales. C'est la décision prise par le Comité Central de Lutte Ouvrière à la suite de la résolution adoptée, à une écrasante majorité et toutes tendances confondues, lors du récent congrès de la Ligue Communiste Révolutionnaire.

Cette résolution réaffirmait la volonté de la LCR d'appeler à voter pour les listes de la gauche gouvernementale au deuxième tour, voire de fusionner les éventuelles listes LO-LCR avec celles-là, comme les règles du scrutin en donnent la possibilité sous certaines conditions. Par là, la LCR montrait ses réticences et ses hésitations, c'est le moins qu'on puisse dire, à rompre avec une politique qui l'a amenée par le passé à rechercher des alliances avec la gauche réformatrice et gouvernementale plutôt qu'avec d'autres courants révolutionnaires comme LO.

Il nous semble indispensable que les révolutionnaires dans ces élections, après quatre ans (au moment où elles auront lieu) de gouvernement Jospin soutenu par la gauche plurielle, se présentent en opposition claire et cohérente à ce gouvernement et à tous ses partis. Cohérente, c'est-à-dire excluant au second tour toute palinodie qui pourrait faire apparaître un soutien quelconque à ceux contre qui on se sera présenté et qu'on aura critiqué sans merci huit jours plus tôt.

Notre organisation a raison de ne pas transiger sur ce point. Et si, après ces 3 ans de gouvernement Jospin... et 20 ans où la gauche a été constamment, deux années exceptées, soit à la présidence soit au gouvernement soit la plupart du temps aux deux, l'extrême gauche toute entière n'est pas capable de tenir une telle attitude, il est capital qu'au moins un courant le fasse. Et, dans ce cas, il est juste que Lutte Ouvrière envisage de se présenter sans la LCR.

Il nous semble moins juste en revanche de refuser que la profession de foi puisse comprendre une partie locale, ce qu'a fait pratiquement LO. Ou d'exprimer une telle méfiance ou une telle crainte vis-à-vis des militants ou des groupes qui pourraient se proposer d'être sur les listes communes que cela en revient à les repousser *a priori* (voir l'échange de lettres entre les deux organisations publié dans *Lutte de Classe* n° 51). Peut-on sérieusement soutenir que si une petite partie de la profession de foi abordait des problèmes locaux, cela nuirait à la plus grande part de cette profession qui serait nationale? Que cela effacerait l'apparition d'un courant et d'un programme national? La réponse à tous ceux qui pourraient proposer de s'ajouter sur les listes (ou que la LCR proposerait d'ajouter) ne devrait-elle pas être, non de les écarter dédaigneusement, mais de leur poser simplement les conditions à remplir: accord avec le programme et la politique que l'on se propose de développer dans cette campagne, y compris au deuxième tour? (Ce que LO s'apprê-

te à faire, évidemment, pour ses propres listes pour lesquelles elle a déjà annoncé qu'elles «seront ouvertes à tous les militants qui se retrouvent dans le programme que nous défendons»?)

En adoptant l'attitude inverse et en posant des conditions guère pertinentes, au premier tour, pour la constitution des listes avec la LCR, notre organisation ne fait que suggérer que c'est *a priori* qu'elle a choisi de se présenter en concurrence avec la LCR et qu'elle a renoncé à gagner et à convaincre celle-ci et ses militants, et en conséquence jeter le doute sur la volonté qu'elle a jamais pu avoir de parvenir à un accord, même sur des bases correctes.

Bon. Ce n'est pas la première fois dans l'histoire, hélas, que deux organisations trotskystes se séparent avec, à côté des bons, de mauvais arguments des deux côtés. Ce n'est grave que lorsque cela les empêche de retrouver les bons lorsque l'accord est de nouveau possible.

Et surtout cette séparation n'est qu'à propos d'élections. Certes, celles-ci sont hautement symboliques dans la vie politique aujourd'hui de ce pays. Et elles prennent parfois pour les organisations révolutionnaires une importance déjà trop grande et encore accrue par le fait que c'est à leur propos que les médias nous accordent place et attention.

Ce n'est pourtant pas le terrain essentiel de l'action des révolutionnaires. Aujourd'hui leurs préoccupations, plutôt que sur ces élections qui auront lieu dans neuf ou dix mois et dont de toute façon personne n'attend de changements décisifs pour les classes populaires, devraient plutôt se porter sur l'offensive capitaliste et patronale qui redouble en ce moment même, menée par le MEDEF avec le gouvernement en appui.

Il y a un an la Fraction *L'Étincelle* de LO, avec les camarades de la tendance *Révolution*! de la LCR, proposait aux deux organisations, qui sortaient d'une campagne électorale commune sur les thèmes du Plan d'urgence contre le chômage et de la nécessité d'un mouvement d'ensemble, de s'engager ensemble dans une campagne sur ces mêmes thèmes. Ni la LCR ni LO n'ont alors jugé bon de reprendre la proposition.

Depuis un an la loi Aubry a permis aux patrons de redoubler l'exploitation, ne diminuant un peu le chômage qu'en augmentant la précarité. Et aujourd'hui le MEDEF vient compléter l'œuvre commencée par le gouvernement pour maintenir le plus grand nombre de chômeurs ou de précaires à la disposition des patrons.

N'est-ce pas plutôt ce sujet-là – comment les révolutionnaires pourraient aider à la contre-offensive ouvrière nécessaire et y participer – qui doit être le centre des discussions, des interventions et des actions communes LO-LCR?

Jacques MORAND

Note de la majorité

Cette position de nos camarades de la fraction *L'Étincelle* nous a déjà étonnés et nous étonne encore.

En effet, sur les trois points de désaccord entre la LCR et LO, ils partagent, sur deux d'entre eux qui sont les points politiques majeurs, le point de vue de la majorité et ce n'est que sur le troisième, somme toute mineur, qu'ils auraient voulu que nous acceptions la proposition de la LCR tout en approuvant notre refus de nous présenter avec la LCR à cause des deux premiers. L'irrational, c'est que ces camarades refuseraient, comme nous, tout accord avec la LCR, à cause de ses positions politiques suivistes vis-à-vis des partis du gouvernement mais voudraient quand même discuter de consa-

crer une partie des professions de foi à un texte local.

Six mois de discussions avec la LCR n'ont pas rapproché les points de vue sur les deux questions centrales. A quoi servirait donc de dire que nous accepterions de «localiser» une partie des professions de foi si nous ne nous présentons pas ensemble à cause des désaccords politiques majeurs et qu'il n'y a pas du tout de profession de foi commune.

Nos camarades de la fraction ont été associés à toutes les discussions, que n'ont-ils pas pesé sur la LCR et sur son congrès en leur disant ce qu'ils nous reprochent à nous aujourd'hui, c'est-à-dire de n'avoir jamais réellement voulu d'un accord politique avec Lutte Ouvrière?

LUTTE OUVRIÈRE ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nous publions ci-après la motion adoptée le 18 juin par le Comité central de Lutte Ouvrière, et communiquée à la presse :

La résolution sur les municipales adoptée par le congrès de la LCR reprend intégralement les positions que la LCR avait exprimées en janvier 2000, ce qui rend caduques six mois de discussions entre nos deux organisations. Ce que cette résolution nomme des «compromis» n'est que la répétition, sous une autre formulation, des mêmes choix.

La LCR a décidé, partout où ses listes ne seraient pas présentes (soit au deuxième tour, soit sans doute au premier) d'appeler à voter pour la gauche gouvernementale, c'est-à-dire, directement ou indirectement, pour le parti de Jospin, de Fabius, de Martine Aubry et de Chevènement. De plus, la LCR a décidé de proposer aux partis de gauche au pouvoir et responsables de la dégradation des conditions de vie et de travail des masses populaires, de fusionner ses listes avec les leurs au second tour.

Cela ne peut que réduire l'indépendance politique vis-à-vis de ces partis et la critique de leur action au gouvernement.

Nous ne cherchons pas à imposer à la LCR une politique dont elle ne veut pas. Par contre, nous n'accepterons pas qu'elle nous impose, sous couvert d'unité, une politique autre que celle que nous avons toujours défendue, y compris aux

Européennes. Aux Européennes, nous étions unanimes sur la plateforme politique qui nous a réunis. Aujourd'hui, pour les municipales de 2001, il apparaît, après le congrès de la LCR, que nos politiques seront, sur des points majeurs, très différentes, voire opposées. D'éventuelles listes communes n'auraient rien de commun, à part ce que la LCR appelle un «label national commun».

La résolution adoptée par le congrès de la LCR à la quasi-unanimité lie évidemment sa direction et, dans ces conditions, nous ne voyons pas sur quoi pourrait porter la poursuite de nos discussions.

En conséquence, le Comité central de Lutte Ouvrière a décidé de renoncer à rechercher un accord sur d'éventuelles listes communes avec la LCR et ses alliés aux prochaines municipales de 2001.

Lutte Ouvrière présentera donc des listes sous son propre nom, partout où cela lui sera possible. Mais rappelons que nos listes seront ouvertes à tous les militants qui se retrouvent dans le programme que nous défendons.

Nos camarades annonceront localement dans les semaines qui viennent les villes où Lutte Ouvrière sera présente.

LES VERTS SONT PARTOUT

On sait qu'au sein des Verts, Cohn-Bendit joue les électrons libres. Ainsi lors du Conseil national inter-régional des Verts, qui s'est tenu à Paris samedi 17 et dimanche 18 juin, celui qui avait conduit la liste des Verts, lors des dernières élections européennes, a été critiqué – mais pas par tous – pour avoir lancé un appel en faveur d'une Constitution de l'Union européenne avec Bayrou, le président de l'UDF. Pour un mouvement qui se veut partie prenante de la Gauche plurielle, entendre un de ses représentants faire chorus avec un leader de droite, ça la fiche en effet plutôt mal.

Mais ces critiques n'ont pas eu

l'air d'émouvoir Cohn-Bendit qui dit n'avoir aucun ordre à recevoir, ce qui en termes prétendument politiques se décline par : «*le centralisme démocratique je l'ai toujours refusé, je le refuserai toujours*».

L'attirance de Cohn-Bendit pour Bayrou n'est d'ailleurs pas nouvelle. Interrogé au sortir des élections européennes par un journaliste qui lui demandait pour qui il aurait voté s'il ne s'était pas présenté, Cohn-Bendit avait répondu : pour Bayrou.

Un autre écologiste, Lalonde, se sent proche de Madelin. Au moins, si un jour la droite devait revenir aux affaires, le gouvernement pourrait garder un pied vert, avec Lalonde... ou Cohn-Bendit?



Enseigner les langues... à condition que les enfants trouvent des classes pour les accueillir.

Lang et la réforme de l'enseignement primaire

AMÉLIORER L'ENSEIGNEMENT... MAIS AVEC QUELS MOYENS?

Jack Lang, qui ne voulait sans doute pas être en reste vis-à-vis de ses prédécesseurs à la tête de l'Education nationale, vient d'annoncer un certain nombre de mesures. Elles visent essentiellement l'enseignement dans le primaire.

Ses principaux axes: l'accès aux nouvelles technologies et notamment à l'informatique, ainsi que le développement de l'apprentissage des langues vivantes.

Rien de très nouveau puisque «l'initiation aux langues étrangères» dès le CM1 et le CM2 avait déjà été programmée en 1989 par un certain Lionel Jospin, alors ministre de l'Education nationale. Six ans après, Bayrou, son successeur, renchérisait en prévoyant une «initiation» dès le CE1, avant qu'Allègre n'ordonne une «généralisation» de l'enseignement des langues dans le primaire.

Reste que, plus de dix ans après, le bilan n'est pas très glorieux car les déclarations d'intention des ministres n'ont guère été suivies des moyens nécessaires. Aujourd'hui, près de la moitié des cours de langue sont assurés par des instituteurs volontaires mais sans qualification particulière. Quant à ceux qui sortent aujourd'hui des Instituts de Formation des Maîtres, ils ne reçoivent toujours pas de formation dans ce domaine. Du coup, chaque école se débrouille, souvent en faisant appel à des professeurs de langue extérieures à l'établissement, intervenant en heures supplémentaires.

Jack Lang a beau dire que cet enseignement constitue «sa grande ambition», il ne propose pas de donner aux écoles beaucoup plus de moyens, en termes de formation, de recrutement et de crédits. Tout juste

promet-il d'inscrire une demande de crédits supplémentaires pour les budgets 2001-2002, ce qui ne coûte pas cher. En attendant, il compte sur «la mobilisation des enseignants», autrement dit, il leur demande de fournir encore plus de travail, tout en se débrouillant avec les moyens du bord.

Ainsi, les ministres se relaient à la tête de l'Education nationale pour mener la même politique: chacun promet d'améliorer l'enseignement, mais ils oublient tous de mettre sur la table les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de leurs réformes. Et dans la réalité, loin même de s'améliorer, les conditions d'enseignement empirent, notamment pour les catégories les plus défavorisées de la population.

R.M.

LES RICHES DE PLUS EN PLUS RICHES

Telle est en effet la conclusion à laquelle arrive le magazine américain *Forbes* qui procède chaque année au classement des milliardaires de la planète. Et parmi ces derniers, quelques grands bourgeois français caracolent en tête.

Ainsi, au classement des 200 premières fortunes mondiales, Liliane Bettencourt, héritière de L'Oréal, est 13^e

avec 100 milliards de francs de fortune personnelle. Bernard Arnault, le PDG de LVMH, n'est pas loin derrière, au 16^e rang mondial, avec 90 milliards de cagnotte. Viennent ensuite François Pinault (Printemps-La Redoute), Martin Bouygues et quelques autres. Mais le baron Seillière, chef du Medef, héritier de De Wendel et patron d'un très prospère groupe

financier, ne figure pas dans ce classement. Pas assez riche, il n'a que... 55 fois le SMIC par mois et ne dispose que de 2200 fois le SMIC en stock-options... Le pâtre.

Et ce sont ces gens-là qui exigent que les travailleurs se serrent toujours plus la ceinture, pour que leur fortune double en un an, comme l'annonçait récemment Bernard Arnault!

LA PILULE DU LENDEMAIN SUSCITE DES OPPOSITIONS D'UN AUTRE ÂGE

En début d'année, le gouvernement avait autorisé les infirmières scolaires à délivrer en cas d'urgence la pilule dite «du lendemain», afin de limiter le nombre d'avortements parmi les jeunes. Il y en a effectivement près de 10000 chaque année. Il ne s'agissait pas d'offrir une contraception a posteriori, mais de répondre à des situations exceptionnelles. Dans les faits, il apparaît qu'après un dialogue avec les élèves qui les ont sollicitées, les infirmières ne délivrent que très peu de ces pilules du lendemain.

Mais c'en est déjà trop pour les organisations anti-contraception et anti-avortement, telles que la Confédération nationale des associations familiales catholiques ou l'association «Laissez-les vivre». Six d'entre elles ont déposé un recours devant le Conseil d'État, institution chargée de vérifier la légalité des décisions gouvernementales. Elles s'appuient sur une loi de 1967 qui impose l'obligation d'une prescription médicale en la matière.

Et elles risquent d'obtenir satisfaction puisque le magistrat qui représente l'État dans cette affaire affirme que les infirmières «ne sont habilitées à administrer des médicaments que sur ordre du praticien et ne peuvent s'affranchir des limites de ce rôle qu'en cas d'urgence», pour ajouter crûment: «La situation d'une adolescente qui s'adresse à une infirmière scolaire après un rapport sexuel non protégé, voire après un viol ou un inceste, est sans aucun doute une situation de détresse, mais

elle n'est pas dans une situation d'urgence médicale où la vie et l'intégrité physique sont en jeu à brève échéance»!

Ce recours d'organisation réactionnaires est un nouvel épisode d'une lutte, qui n'a pas désarmé, contre la contraception et l'avortement. Ces organisations ont saisi l'occasion de faire parler d'elles et de leur croisade d'un autre âge. Cette pilule du lendemain est en vente libre dans les pharmacies et les infirmières n'ont pas attendu les décisions gouvernementales pour être sensibles à la détresse de certains jeunes, mais cette nouvelle campagne voudrait tout de même faire pression sur celles-ci alors que, fait rare parmi le personnel de l'éducation, elles ont souvent un contact sérieux avec les jeunes dans les lycées, grâce à une situation d'écoute et de conseil particulière. Mais justement, cela est aussi pour déplaire à ces mêmes associations familiales, qui y voient une atteinte au rôle des parents.

Il faut améliorer l'information des jeunes en matière de contraception, cela va de soi, car même cette pilule du lendemain est un expédient pour éviter pire. Il faudrait aussi que le nombre des infirmières scolaires soit à la hauteur des besoins d'écoute et de dialogue. C'est cela qui est nécessaire, et pas de semer de nouvelles entraves à la contraception comme le font des associations dont les détresses des jeunes sont le dernier des soucis.

Michel ROCCO



Le droit à la contraception et à l'avortement, un combat toujours à mener.

Patrick FRILET

Espagne

Nouvelle loi sur l'immigration

UNE VÉRITABLE LOI D'EXCEPTION

USA

Plusieurs exécutions capitales aux Etats-Unis ont choqué l'opinion publique internationale et aussi une partie de l'opinion américaine, de même que les menaces de mort qui planent sur des condamnés que l'opinion publique considère comme innocents, par exemple Mumia Abu-Jamal. Tout cela a souligné ces derniers temps le caractère ignominieux du système judiciaire américain, au point que dans un Etat, l'Illinois, les exécutions capitales sont suspendues après que treize innocents ont été exécutés. Un rapport, publié lundi 12 juin à New York, vient à point pour souligner encore la barbarie de ce système.

Placé sous le patronage de l'école de droit de l'université de Columbia et rédigé par trois professeurs, ce rapport apprend en effet que, de 1973 à 1995, le système judiciaire américain a dû annuler 68 % des peines de mort prononcées par les tribunaux du fait d'« erreurs préjudiciables ». Le document examine 5 760 peines capitales et 4 578 procédures d'appel enregistrées en 23 ans et constate que, dans près de sept condamnations sur dix, l'accusé n'a pas bénéficié d'une justice équitable.

On y lit ainsi qu'« il y a tellement de dysfonctionnements qu'inévitablement le système ne



Intervention de la police dans un camp d'immigrants marocains, dans la région d'El Ejido, en février 2000

En Espagne, le gouvernement du Parti Populaire, de droite, vient de rendre publique la nouvelle loi sur les étrangers qu'il va présenter au Parlement. Elle constitue une attaque brutale contre les immigrants, qui s'inscrit dans la continuité de la politique répressive pratiquée à l'encontre de ces travailleurs étrangers, venus bien souvent du Maroc.

Depuis longtemps déjà les dirigeants du Parti Populaire mènent une campagne à caractère raciste contre les immigrants. Le ministre de l'Intérieur, Jaime Mayor, affirmait récemment : « L'immigration sera le principal problème concernant la cohésion de la vie sociale en Espagne ». On se souvient comment à El Ejido, près d'Almería, la municipalité présidée par un maire du Parti Populaire, invoquant « une opération de nettoyage », avait fait démolir fin avril des baraquements où étaient regroupés des immigrants. Or une telle politique encourage inmanquablement le développement d'agissements racistes vis-à-vis des immigrés comme l'ont montré différents

incidents xénophobes survenus à Lepe, dans la province andalouse de Huelva, ou encore à Totana près de Murcie, où se trouve concentrée une nombreuse main-d'œuvre immigrée.

En ce qui concerne l'entrée illégale des immigrants en Espagne, le gouvernement n'a pas seulement élevé, à Ceuta et Melilla, une véritable muraille à la frontière entre ces territoires espagnols et le Maroc, mais il a aussi annoncé son projet de « blinder le détroit de Gibraltar ».

Or c'est déjà à cause de toutes ces mesures de « contrôle » de l'immigration que tant d'immigrants, à la merci d'une véritable mafia de passeurs, trouvent la mort en franchissant le détroit de Gibraltar dans des conditions précaires.

En une année, au moins 120 personnes ont péri noyées, et sur dix ans le chiffre des victimes est de 3 450 tués.

La nouvelle loi, véritable loi d'exception, ne résoudra évidemment rien de ce point de vue. En revanche, elle supprime pour les immigrants en situation illégale les droits de réunion, d'association, tout comme celui de se syndiquer ou de faire grève. Pour obtenir une

autorisation de séjour temporaire, il faut faire la preuve d'un séjour en Espagne de cinq ans, au lieu de deux ans dans la législation actuelle. Les expulsions, qui sont l'objet d'une procédure d'urgence, se font dans les 48 heures. Et bien entendu, toutes ces mesures font des immigrés sans papiers de véritables esclaves à la merci de patrons qui peuvent puiser là une main-d'œuvre bon marché et privée de tous les droits.

Les immigrés dont la situation a été régularisée devraient voir aussi leur situation empirer. Le droit au regroupement familial est réduit. Il est affirmé que les immigrants en situation légale auront des droits « comparables » à ceux des Espagnols, mais pas les mêmes, est-il précisé. Des limitations sont par exemple mises au droit de circulation des étrangers pour des « raisons de sécurité publique ». Le gouvernement se désintéresse totalement des conditions de logement et de vie des immigrés temporaires, qui font l'objet d'un contrat légal.

Les conditions d'entrée en Espagne devraient devenir par ailleurs considérablement plus difficiles. Le refus du visa est laissé à l'arbitraire de l'admini-

stration et l'assistance juridique est refusée aux immigrants qui sont repoussés à la frontière.

Il s'agit en fait d'une loi policière et raciste, faite pour le patronat et qui va aggraver les conditions d'exploitation et de vie des travailleurs immigrés.

Bien que le parti socialiste PSOE, aujourd'hui dans l'opposition, ait affirmé son opposition à la nouvelle loi, il a sa part de responsabilité dans cette politique vis-à-vis des travailleurs étrangers. C'est ainsi par exemple qu'on a pu voir le dirigeant socialiste Manuel Chaves, président du gouvernement autonome d'Andalousie, apporter son appui au « blindage » de la frontière avec le Maroc.

Néanmoins les attaques dont les immigrants sont l'objet ont suscité des réactions. Depuis les événements de El Ejido, les travailleurs immigrés font connaître leurs problèmes. Ils manifestent, ils s'organisent. Mais dans cette lutte et pour s'opposer à la nouvelle loi sur les étrangers, la solidarité de l'ensemble des travailleurs espagnols est absolument nécessaire.

EURO
2000

Le sport peut, paraît-il, rapprocher les individus, les confronter dans une saine émulation fraternelle où l'effort physique et une recherche commune dans le dépassement de soi, doivent aboutir au respect mutuel, même dans un domaine aussi limité que la recherche de performances, quel qu'en soit le niveau. Mais, à voir les scènes d'émeutes qui se sont déroulées lors du match Angleterre-Allemagne dans le cadre de l'Euro 2000, on est loin, bien loin des mérites attribués au sport, si tant est d'ailleurs que de tels mérites ont aujourd'hui le moindre sens.

UN SYSTÈME JUDICIAIRE QUI MASSACRE DES INNOCENTS

peut tout contrôler et que des innocents ne sont pas identifiés lors des procédures d'appel. On se retrouve alors avec des détenus dans les couloirs de la mort dont les condamnations sont plus que discutables, mais qui n'ont que la grâce du gouverneur de l'Etat ou de la Cour suprême comme ultime recours ». Les rapporteurs estiment que « le système est devenu une machine à produire des erreurs judiciaires. Au risque de coûter la vie à des gens qui n'ont commis aucun crime ».

Il faut en moyenne plus de dix ans à la justice pour reconnaître ses erreurs. Dans 82 % des cas où la sentence de mort a été révoquée, l'accusé s'est vu imposer une sentence moindre, voire pas de sentence du tout.

L'Etat américain qui arrive en tête des exécutions capitales est le Texas, loin devant tous les autres puisqu'il a assuré, à lui seul, 34 % du total de celles-ci depuis la remise en vigueur de la peine de mort en 1976. Dans cet Etat, selon ce même rapport, la marge d'erreur est de 52 %. Cela signifie que sur 218 exécutions capitales au Texas depuis 1976 (19 depuis le début de l'année - pour 98 dans tout le pays), 113 personnes l'ont été sans preuves sérieuses. Mais dans d'autres Etats comme le Maryland, le Kentucky ou le Tennessee, où heureusement les exécutions capitales ont été moindres (respectivement, trois, deux et une), le taux d'erreur est estimé à... 100 %.

Le gouverneur du Texas est le fils Bush, qui lorgne sur la

Maison-Blanche. Il y a quinze jours, lui qui, jusqu'à présent, se faisait fort de ne pas gracier les condamnés à mort, a, pour la première fois, suspendu une exécution. Mais qu'on ne s'y trompe pas, Bush ne change pas. Hier il exécutait pour flatter les préjugés de l'opinion publique. Si celle-ci commence à tourner, il cherche le nouveau vent, non pas pour plus de justice, mais pour parvenir à ses fins de politicien. Une barbarie peut en cacher une autre.

Le rapport pointe deux causes d'erreurs judiciaires. La première, ce sont les preuves occultées. Policiers et procureurs, quand ils découvrent des éléments disculpant l'accusé, préférant en quelque sorte les accusés clés en mains, n'hésitent pas à supprimer ces preuves ! Des dizaines d'exemples sont donnés en annexes du rapport.

D'autre part, il y a une véritable incompétence des avocats. Dans les affaires de crimes de sang, où il s'agit bien souvent de défendre des pauvres, les avocats, commis d'office, n'ont pas de budget pour conduire ne serait-ce qu'un semblant d'enquête et réunir des preuves pour leur client. Le *New York Times* vient de mettre à la Une le por-

trait d'un avocat du Texas, connu pour avoir accompagné le plus grand nombre de clients vers l'exécution capitale. Très différent de l'avocat des séries de la télévision américaine, type Perry Mason, cet avocat oubliait de déposer les procédures d'appel en temps et en heure et buvait avant ses plaidoiries...

Le rapport confirme donc la pourriture du système judiciaire américain. Les admirateurs d'une Amérique imaginaire seront sur-

pris. Pas ceux qui savent que les Etats-Unis sont en réalité le pays où les inégalités entre les riches et les pauvres, et donc les injustices, sont les plus grandes. Il suffit de voir que les prédateurs de l'entreprise privée, en quête de nouveaux profits, après avoir dévasté le système de santé, s'attaquent maintenant à l'éducation publique. Et pas plus qu'ils ne sont soucieux de la santé hier, ils ne se posent aujourd'hui de questions sur l'avenir des enfants

qu'ils vont priver de culture.

Pourquoi le système judiciaire américain échapperait-il à la corruption qui pourrit toute la société capitaliste ? Il n'y a là qu'un indice de plus de la grande marche en arrière de la communauté humaine à laquelle on assiste depuis bientôt trente ans et dans laquelle les Etats-Unis représentent l'avant-garde. Une avant-garde que l'on n'a pas envie de suivre.

Jacques FONTENOY



Manifestation contre les exécutions devant la prison de Huntsville, au Texas

AFP

FOOT, FRIC, CHAUVINISME

Car la compétition sportive n'est pas neutre. Elle ne se déroule pas dans un havre de paix coupé du reste de la société. Elle en serait plutôt le reflet, concentrant même ce qu'il y a de pourri dans ce monde. Le fric, le chauvinisme, la violence raciste gangrènent le sport, entend-on souvent dire. Mais le sport, du moins tel qu'il est pratiqué et encouragé, peut-il exister sans ces attributs qui soi-disant le dénaturent ? Si cela était, le sport ne serait pas ce qu'il est actuellement. Quelques joueurs ne seraient pas payés à prix d'or, les transferts n'atteindraient pas les niveaux que l'on sait, des clubs

ne seraient pas cotés en Bourse comme cela se fait dans certains pays. Bref, le sport ne serait pas le règne du fric-roi. Or, c'est bien ce qu'il est.

Quant au chauvinisme et à son corollaire, la haine raciale, n'est-il pas consciemment et volontairement brandi lors des épreuves importantes où les athlètes doivent représenter une quelconque des couleurs nationales ? Il est des épreuves, comme les Jeux Olympiques, où on en oublierait presque les détenteurs de records, pour ne retenir que le nombre des médailles obtenues par tel ou tel pays.

Dans ce contexte, le hooliganisme n'est en fait que l'expression exacerbée de sentiments considérés par ailleurs comme « normaux ». Et si ce phénomène se concentre avant tout sur le foot, c'est tout simplement parce que c'est le seul sport qui, par sa popularité, draine des dizaines, voire des centaines de milliers de spectateurs. Il suffit alors de quelques individus, poussant à l'extrême des sentiments nationalistes partagés par bien d'autres, pour en arriver à des scènes comme celles de Charleroi.

Et qui ne se souvient du drame au stade bruxellois du

Heysel en 1985, qui avait fait 39 morts et 600 blessés lors d'affrontements entre des supporters de l'équipe anglaise de Liverpool et ceux de la Juventus de Turin ? Les clubs anglais avaient été alors exclus des compétitions internationales pendant cinq ans, sans que pour autant le hooliganisme ne disparaisse. Mais les Anglais n'ont évidemment pas le monopole du hooliganisme. A des degrés divers, le phénomène existe dans tous les pays. Il s'exprime par des batailles rangées, par la chasse aux immigrés au sortir des matchs, par des propos et des attitudes racistes à l'égard des joueurs de couleur. Il est le

fait de groupes d'extrême droite plus ou moins constitués, d'individus réactionnaires, de petits bourgeois suffisamment fortunés pour suivre une équipe dans ses déplacements à travers l'Europe. De nombreux hooligans arrêtés sont par ailleurs médecins, avocats, informaticiens... en mal de prétendues « sensations fortes ».

Et le sport dans tout cela ? Eh bien, il est ce que la société en a fait, un vaste spectacle, une vaste foire aux muscles propre à servir d'étendard à des individus exprimant des sentiments de bas niveau.

G.L.

25 juin
1950

LE DÉBUT DE LA GUERRE DE CORÉE

Le 25 juin 1950, l'armée nord-coréenne, équipée d'un armement que lui avaient laissé les troupes soviétiques, franchissait le 38e parallèle, la limite au-delà de laquelle commençait la zone d'influence américaine. Constatant très vite l'impuissance militaire de la dictature qu'ils avaient installée au sud, les Etats-Unis intervinrent directement, engageant une guerre qui devait durer trois ans.

La population coréenne, annexée de force au Japon en 1910, pouvait espérer avec la défaite du Japon de 1945 la fin de l'emprise de ce pays. Mais c'était sans compter avec le pacte qu'avaient scellé les vainqueurs de la guerre, l'impérialisme américain et l'URSS stalinienne, contre le droit des peuples. Les troupes soviétiques occupèrent le nord de la presqu'île deux jours avant la défaite japonaise, les troupes américaines le sud de la Corée quatre semaines plus tard, avec le souci commun d'y faire taire la population. Une ligne de démarcation fut établie entre les deux zones le long du 38e parallèle.

Un partage imposé par les grandes puissances

La joie qui avait éclaté à Séoul, la capitale du sud, quand le commandant américain, le général Hodge, reçut la capitulation japonaise le 9 septembre 1945, fut de courte durée. Il décida le maintien des fonctionnaires japonais stationnés en Corée, qui étaient vomis de la population, et on lui prêta les propos suivants : « Les Coréens sont de la même race de chats que les Japonais ». Les Etats-Unis portèrent au pouvoir Syngman Ree, qui se comporta en bourreau pour tous les opposants.

Au nord, l'armée soviétique installa Kim Il-sung, qu'elle avait ramené d'URSS. Son passé de combattant en faveur de l'indépendance de la Corée contre le Japon dans les années trente lui donnait du prestige, dans un pays où les exactions de l'armée d'occupation japonaise avaient laissé de sinistres souvenirs. Sa popularité grandit à travers le pays quand il organisa une réforme agraire au bénéfice des petits fermiers.

La division de la Corée était en principe provisoire, jusqu'aux élections prévues dans les deux zones, qui devaient aboutir à la création d'un gouvernement commun. Mais la situation se figea. En effet les Etats-Unis étaient en train de durcir leur politique pour endiguer l'influence de l'URSS, tandis que celle-ci cherchait à se constituer un glacis qui ferait tampon avec les pays impérialistes, sans que cela remette en cause les rapports sociaux. La Guerre Froide avait commencé.

De nombreuses familles se trouverent partagées entre les deux zones désormais ennemies. La pauvreté fut

encore renforcée par la coupure économique, le nord jusque-là payant en bois, charbon, fer et courant électrique, le riz, l'orge et les textiles produits par le sud.

A la fin de 1948, quand les troupes soviétiques se retirèrent en grande pompe, Kim Il-sung dénonça auprès de la population le maintien des troupes américaines au sud. Celles-ci partirent en juin 1949. Cependant, six cents conseillers américains restaient sur place pour aider à organiser une police et une armée au service de la dictature de Syngman Ree.

Les Etats-Unis, soucieux de désamorcer une révolte agraire et d'ôter un argument de poids au gouvernement du Nord, conseillèrent à leur protégé du Sud d'annoncer lui aussi un partage des terres, mais le gouvernement de la Corée du Sud s'y refusa, ce qui renforça l'hostilité de la population à son égard.

En Chine, la réforme agraire à laquelle s'était finalement décidé Mao lui valut une immense popularité, donnant un nouvel élan à l'armée qu'il avait forgée dans la lutte contre le Japon. Les Etats-Unis assistèrent impuissants à sa prise de pouvoir le 1er octobre 1949.

En Corée, l'aspiration à un partage des grandes propriétés se conjugua à celle de l'unité nationale. C'est dans ces conditions favorables que, le 25 juin 1950, l'armée du Nord, forte de 60 000 hommes et de quelques dizaines de blindés, franchit le 38e parallèle. En 24 heures, elle atteignait les faubourgs de Séoul, la capitale du Sud. L'armée sud-coréenne s'était débandée.

Les Etats-Unis s'empressèrent d'intervenir. Ce qu'ils avaient été contraints de laisser faire en Chine ne devait pas servir de précédent à d'autres peuples pauvres, dans une situation où l'URSS, malgré sa politique de maintien du statu quo, pouvait néanmoins servir de point d'appui à des contestations.

L'impérialisme US derrière le masque de l'ONU

Dès le 26 juin, le président US Truman décida l'envoi des troupes. Il obtint de l'ONU qu'elle désigne la Corée du Nord comme agresseur et qu'elle apporte au Sud « toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants ». Le secrétaire général de l'ONU s'exclama : « C'est une guerre déclarée contre les Nations unies ! ». Cette intervention de l'impérialisme se déroula donc sous le

couvert de l'ONU. Ce ne serait pas la dernière fois.

L'URSS de Staline, qui ne voulait rien d'autre que le maintien de l'ordre existant, se garda bien d'intervenir. Après s'être tus pendant quelques jours, ses représentants demandèrent... l'arbitrage de l'ONU, alors que celle-ci patronnait déjà l'intervention armée en Corée. Seize nations dont la France envoyèrent des troupes aux côtés des sudistes. Parallèlement, les Etats-Unis firent un geste en livrant du matériel militaire pour la guerre coloniale que la France menait alors en Indochine : la défense du colonialisme français faisait partie désormais d'une croisade du « monde libre » contre le « communisme ». Aux Etats-Unis, la campagne anticommuniste qui avait été déclenchée en février 1950 par le sénateur McCarthy prit des allures hystériques, tandis qu'en Europe de l'Ouest l'éventualité que la guerre de Corée ne débouche sur une troisième guerre mondiale provoquait la panique : sucre, huile et savon avaient disparu des épiceries.

Le général MacArthur, qui régentait le Japon occupé par l'armée américaine, fut chargé de commander les opérations de l'ONU en Corée. Son premier rapport envoyé à Washington était alarmant : « Les forces sud-coréennes sont complètement désorganisées ; elles n'ont jamais combattu sérieusement et manquent de chefs. Conçues et équipées pour constituer des forces légères destinées à maintenir l'ordre intérieur du pays, elles n'ont reçu aucun entraînement pour résister à une attaque par blindés ou par avions ». Effectivement. Entraînées pour l'arrestation et la torture des communistes et autres opposants, elles ne résistèrent pas à une offensive militaire qui avait ses partisans dans le Sud de la Corée. MacArthur concluait : « La seule solution pour tenir les lignes actuelles, et pour regagner par la suite le terrain perdu, réside dans l'intervention de forces terrestres des Etats-Unis ». Et il fut entendu.

Cependant, malgré le renfort des troupes américaines, l'armée sud-coréenne continua d'être refoulée. Elle dut s'accrocher à un petit réduit à l'extrémité de la péninsule.

Le 15 septembre, le conflit changea de dimension. Les Etats-Unis organisèrent à Inchon, le port de Séoul, un débarquement de troupes avec un pont aérien tel qu'ils en avaient organisé pendant la guerre du Pacifique. En quinze jours, la situation militaire fut renversée. Pour reprendre Séoul cependant, les marines durent engager une bataille de rues où la moitié de leurs effectifs furent tués ou blessés.

MacArthur chassa l'armée nord-

coréenne au-delà du 38e parallèle et, toujours sous le couvert de l'ONU, poursuivit bien au-delà vers le nord, jusqu'au fleuve Yalu qui marque la frontière avec la Chine. De l'autre côté, Mao avait mobilisé 200 000 hommes, qualifiés de volontaires, car officiellement l'armée chinoise n'intervint pas. Au cours de l'hiver, ils infligèrent une lourde défaite aux marines, qui furent contraints à une guerre épuisante de fantassins. A partir de l'hiver 1951, le front se stabilisa autour du 38e parallèle. Mais des combats atroces durèrent encore jusqu'en 1953.

Le mythe d'une intervention « propre »

Malgré la supériorité militaire écrasante que leur donnaient leur aviation, leurs tanks et leurs bombes au napalm, les Etats-Unis n'avaient pas réussi à contrôler l'ensemble de la péninsule. Cependant les Coréens qui s'étaient battus pour unifier leur pays contre la puissance de guerre des Etats-Unis n'y étaient pas parvenus. L'armistice conclu le 27 juillet 1953 consacra une frontière entre le Nord et le Sud très proche de celle de 1950.

Il y eut 54 000 morts parmi les soldats américains – ce qui fut douloureusement ressenti et fit disparaître pour un temps le mythe d'une intervention « propre » dans l'opinion américaine – tandis que la population coréenne payait un tribut très lourd, de un à deux millions de morts selon les estimations, sur une population de 30 millions. La Corée du Nord, industrialisée pendant les 40 ans qu'avait duré l'annexion japonaise, était anéantie ; Séoul, la capitale du Sud, détruite.

Contrairement au Nord, la Corée du Sud a, depuis 1953, reçu des capitaux américains. De nouvelles usines sont apparues, et avec elles une classe ouvrière qui a montré sa combativité ces dernières années.

Si les pourparlers actuels, engagés en vue d'une éventuelle réunification, aboutissent à un accord, il est à souhaiter qu'il permette de faciliter la vie de la population des deux côtés de la frontière. Et il faut souhaiter aussi et surtout que les travailleurs du Nord et du Sud réussissent à unir leurs forces contre un système qui, cinquante ans après la guerre de Corée, engendre encore tant de misère, de destructions et d'exploitation.

Jean SANDAY

**Lever
Haubourdin
(Nord)**

Contre les licenciements LA MOBILISATION CONTINUE

La manifestation commune du samedi 17 juin à Lille contre les licenciements, à l'appel des salariés de Lever, Bénédicte, Alstom, Case et d'une dizaine d'autres petites entreprises de la région lilloise, a été positive. Mais avec 350 manifestants, elle était moitié moindre que la première en avril, y compris de Lever, le magnifique soleil d'un samedi ayant été un redoutable concurrent.

Après un défilé dynamique dans les rues piétonnes du centre et la jonction avec la manifestation des sans-papiers, tout le monde s'est retrouvé devant la mairie de Lille, où Martine Aubry, paraît-il absente, n'a donc pas reçu les délégations des manifestants venues exiger que le gouvernement prenne des mesures dans le sens des intérêts des travailleurs et de la population.

La presse s'est bien entendue abstenue de rendre compte de cette manifestation qui dérange tout le monde.

A Lever, dans l'usine comme dans les manifestations, cette semaine, ce sont les agents de maîtrise et les cadres qui sont apparus en pointe. Ils se sentent trahis par une direction qui leur a fait appliquer des mesures impopulaires, comme la réduction des

salaires en 1995, soi-disant pour sauver l'entreprise, et qui compte maintenant fermer l'usine d'Haubourdin d'ici la fin de l'année et licencier tout le monde, malgré les immenses bénéfices réalisés, y compris ici. La quasi-totalité des cadres, à l'appel de la CGC et avec le soutien des ouvriers, se sont regroupés lors d'une réunion de négociation des 35h pour les maîtrises, pour exiger de recevoir eux aussi la prime de 7 200 F au moins, correspondant au rappel de modification d'horaire depuis janvier imposée par les ouvriers.

Dans la semaine, deux autres manifestations ont eu lieu, auxquelles se sont joints plusieurs dizaines de travailleurs de Lever. Jeudi 15 juin, à Roubaix, à l'appel de l'Union locale CGT, 450 manifestants ont dénoncé la menace de fermeture d'Alstom qui fait peser la menace du chômage sur 300 familles. Lundi 19, à Masnières, à l'appel de plusieurs Unions départementales CGT, 500 manifestants refusaient le plan de licenciement de 223 travailleurs de la Verrerie.

A Lys-lez-Lannoy, lundi 19, toute une brochette d'élus, essentiellement de la Gauche plurielle, tenaient meeting pour bavarder sur le sort d'Alstom.

Ils se sont fait copieusement prendre à partie depuis la salle par des travailleurs de l'Alstom: ils parlaient comme s'ils n'étaient pas au gouvernement quasiment depuis 20 ans et n'étaient aucunement responsables de ce qui arrivait, des fermetures d'entreprises et des licenciements massifs, et ils ne donnaient même pas la possibilité aux Comités d'entreprises d'exercer un droit de veto contre les licenciements. Aux intervenants qui appelaient à la mise en commun des forces des travailleurs et annonçaient qu'il faudra faire grève pour faire pression sur les patrons, Hélène Flautre, députée européenne Verte, répondit que ces méthodes étaient dépassées, qu'il y avait de nouvelles formes de lutte... notamment la grève de la faim! Elle fut étonnée de s'entendre répondre: «*Et en plus ils veulent nous affamer!*».

Comme il est nécessaire que la riposte aux licenciements et fermetures d'entreprises s'amplifie, à la fin de la manifestation de Lille, rendez-vous a été donné pour de nouvelles manifestations, au plus tard en septembre, et un appel à garder le contact entre militants a été lancé.

Correspondant LO

**La Poste
CTC (La Chapelle
Paris 18e)**

EN GRÈVE POUR DES EMPLOIS

Depuis lundi 19 juin, le Centre de Tri du Courrier de La Chapelle, situé dans le 18e arrondissement de Paris, est massivement en grève pour réclamer des emplois supplémentaires à l'occasion du passage aux 35 heures. 72 postiers sur 118 étaient en grève le lundi, et 85 sur 123 le mardi.

Dans ce centre de tri, le sous-effectif est permanent, à tel point que la direction a abondamment recours à des postiers d'autres centres venus effectuer des heures supplémentaires. Depuis longtemps, les postiers du CTC réclament des effectifs en plus, et le directeur avait promis de régulariser la situation à l'occasion du passage aux 35 heures. L'annonce officielle de ses projets en la matière, début juin, a montré à tous qu'il ne s'agissait là que de paroles en l'air. Quatre emplois sont créés en tout et pour tout, alors qu'il en faudrait plusieurs dizaines. Et cela s'accompagne de

modifications d'horaires inacceptables, avec un accroissement du travail du samedi et des fins de service plus tardives pour les collègues en brigade alternée.

Pendant tout le début du mois de juin, des réunions ont eu lieu dans la totalité des services, où furent débattues les revendications et discuté le recours à la grève. C'est 33 créations d'emplois que réclament les postiers du CTC, aussi bien pour résorber le manque d'effectifs que pour mettre fin à l'utilisation massive des heures supplémentaires, compenser la réduction du temps de travail et assurer un volant de remplacement qui permette de travailler dans des conditions décentes. Ils exigent le retrait des horaires inacceptables que voudrait imposer la direction, et leur renégociation. Et ils sont déterminés à faire ce qu'il faut pour les obtenir.

Correspondant LO

**Rhodia Belle Étoile
(Saint-Fons-Rhône)**

LA DIRECTION DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS

Depuis vendredi 16 juin à 13 heures, les installations chimiques de Rhodia Belle-Étoile à Saint-Fons, près de Lyon, sont arrêtées totalement.

Le mécontentement a commencé à l'occasion de la prime d'intéressement 1999. Son montant de 5 000 francs était bien inférieur à celui de Rhodia Engineering Plastics (19 000 francs) sur le même site ou à celui de Rhodia Chalampé (13 000 francs).

Suite à un préavis de grève, la direction s'était engagée, le 24 mai, à verser une prime exceptionnelle de 6 500 francs et 120 francs d'augmentation de salaire.

Mais début juin, elle posait des conditions inacceptables au versement de cette prime: elle liait à des accords RTT, intéressement, considérait que 120 francs étaient un rattrapage sur 1999, une avance partielle sur les

augmentations de 2001 mais que rien n'était prévu pour l'année 2000.

Vendredi 16, suite au dépôt d'une pétition, les ouvriers postés décidèrent spontanément la grève.

Le week-end s'est déroulé en négociations infructueuses, pressions avec menaces de sanctions, d'huissier et d'appel à la police. Les grévistes ont tenu bon et les organisations syndicales ont appelé l'ensemble du personnel, posté et en journée, à une assemblée générale lundi matin 19 juin.

Ce jour-là, nous étions 110 et aussi nombreux à monter en délégation à la direction. Tout le monde s'est exprimé, en colère, exigeant le respect immédiat des promesses et appelant à des assemblées générales du personnel, en grève ou non, tous les jours à 10 heures.

Mardi, ce sont plus de 150 personnes qui ont une nouvelle

fois envahi les bureaux du patron.

À 15 heures, celui-ci annonçait enfin que la prime de 6 500 francs était accordée sur la paie de juin, ainsi qu'une prime de 400 francs au 1er juin et 80

francs sur les salaires.

La revendication initiale obtenue, beaucoup de grévistes ont estimé que ce n'était plus suffisant. Puisqu'ils sont maintenant en grève, il est temps de discuter de toutes les autres

revendications, dont la RTT et les embauches. L'assemblée générale des grévistes devait se prononcer mercredi matin 21 juin sur les suites du mouvement.

Correspondant LO

Aviation Civile

LE PERSONNEL CONTRE LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRÔLE AÉRIEN

L'ensemble des syndicats de l'Aviation Civile a déposé un préavis de grève pour le lundi 26 juin 2000 pour empêcher la réalisation des projets du «lobby des compagnies aériennes» et de la Commission européenne qui, derrière son projet de création d'un «ciel unique européen», veulent imposer une rentabilité

accrue et préconisent une «mise en concurrence des services du contrôle aérien en Europe».

Pour les travailleurs de ce secteur la solution aux problèmes posés par l'augmentation du trafic aérien n'est pas à chercher dans la voie d'un «libéralisme» accru. Selon eux, elle passe au contraire par le respect de la

sécurité pour le personnel et les usagers ce qui implique nécessairement une augmentation des effectifs, «une meilleure gestion de l'espace entre le secteur civil et le secteur militaire» et la «poursuite de la modernisation des outils de contrôle».

Ils ne veulent pas laisser faire.

Fret SNCF

TRAFIC EN HAUSSE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL?

L'«*Entreprise SNCF*», pour parler comme la direction de la SNCF, poursuit depuis deux ans maintenant ce qu'elle appelle son «*projet industriel*» qui vise, dans tous les domaines de son activité, à raisonner comme n'importe quelle entreprise privée et donc, à obtenir une rentabilité commerciale en progression permanente.

Doubler le trafic fret en dix ans fait partie de ce qu'elle appelle ses «*objectifs réalistes*», qui pour être atteints signifie une croissance annuelle de 15% par rapport à 1999. De ce point de vue, la direction SNCF se déclare satisfaite des résultats du premier trimestre 2000, qui affichent une augmentation du trafic de 8%. Le hic dans tout ce beau tableau, c'est que, mis à part le trafic, rien n'augmente: ni le nombre de matériels modernes, locomotives comme wagons, ni bien sûr le nombre d'agents de conduite pour conduire les trains en question, sans parler de tous les autres cheminots utiles pour que le trafic s'effectue correctement, en toute sécurité.

Après les grèves des roulants de la fin mai dans différents secteurs (Saint-Etienne, Limoges, Nantes, Dijon, Marseille, région parisienne), la direction a déclaré qu'«*il est d'abord urgent de renouveler et de développer le parc de locomotives, de moderniser les triages*», etc. Mais les premières locomotives pour le fret commandées par la SNCF ne doivent pas arriver avant

2002... Les organisations syndicales de leur côté soulignent le manque d'effectifs criant, l'insuffisance du nombre de formations de nouveaux agents de conduite, le vieillissement du parc des engins. Sud-Rail réclame 600 agents de conduite de plus, la FGAAC estime qu'il manque «*133 conducteurs par rapport à ce qui était prévu*». Sud-Rail encore notait que, depuis le début de l'année 2000, 1 824 trains de marchandises n'avaient pu être assurés à cause d'un manque de locomotives et 4 319 par manque d'agents de conduite! Pour compléter le tableau, il faudrait encore retenir que 18 mois au minimum sont nécessaires pour former un agent de conduite et que l'insuffisance des prévisions risque d'entraîner à brève échéance une situation insupportable. Enfin, l'application des 35 heures sans les embauches compensatrices se traduit, forcément puisque le trafic augmente, par des heures de conduite plus longues et des conditions de vie dégradées.

Ainsi, en ce qui concerne le transport des marchandises tout comme en ce qui concerne celui des voyageurs, la SNCF entend rentabiliser son Entreprise (avec un grand E, s'il vous plaît) sur le dos des cheminots. Pendant que les résultats commerciaux sont à la hausse, rien n'augmente (et surtout pas les salaires) pour les cheminots... Jusqu'à quand?

L.P.



SNCF - Paris Gare de Lyon

VERS UN MÉCONTENTEMENT À TRÈS GRANDE VITESSE?

D'ici environ un an, la SNCF a l'intention de relier Paris à Marseille en 3 heures grâce au TGV Méditerranée. On a pu voir aux Infos télévisées Gallois, le patron de la SNCF, et le ministre Gayssot prendre la pose en bons camarades pour faire semblant de fixer le dernier tire-fond sur la dernière traverse du prolongement de la ligne de Valence à Marseille. Le serviable Gayssot ne sait plus comment montrer son allégeance aux patrons!

Mais cela, c'est le cinéma. La réalité, c'est un chantier qui a d'abord pris du retard... La principale raison en étant le manque d'agents de conduite SNCF disponibles. La SNCF a décidé du coup de faire venir le personnel le week-end et a demandé de plus en plus d'heures supplémentaires. Ce qui a eu pour conséquence de nombreux accidents de travail sur ce chantier gigantesque, qui ont entre autres causé la mort de huit ouvriers du BTP. On a même frôlé la catastrophe quand deux trains de ballast se sont télescopés et qu'une locomotive est sortie des rails.

Mais, fière de son nouveau

fleuron, la SNCF a décidé de faire de Paris - gare de Lyon une gare tout - TGV, et elle y annonce déjà plus de TGV et surtout plus de passagers. Du coup, les trains moins «*intéressants*» pour elle que sont les classiques Corail seront progressivement transférés à la gare d'Austerlitz. C'est le cas dès maintenant pour deux trains. D'autres trains classiques seront complètement supprimés. Ces suppressions vont notamment toucher les transports régionaux, entre autres sur l'Yonne, même s'ils n'ont en principe aucun rapport avec le trafic TGV. Car, à la SNCF, un nouveau train peut cacher la suppression de pas mal d'autres.

Les conséquences pour le personnel, c'est d'abord beaucoup de travail en plus, aux guichets de vente, à l'accueil, et pour le personnel roulant. A la manœuvre, qui n'intervient que sur des trains Corail, les suppressions de postes sont déjà engagées, trois postes viennent d'être supprimés à Villeneuve-Prairie, ce qui se traduit par du travail en plus. La SNCF prend ainsi un an d'avance sur la date supposée finale de sa réorganisation.

Et ce qu'elle commence sur Paris, elle l'envisage tout au

long de la ligne dans les gares et les chantiers. Certaines gares nouvelles seront créées exclusivement pour le TGV et les «*petites*» gares actuelles seront petit à petit oubliées. Résultat, les usagers iront sans doute très vite de Paris à Marseille, mais pour l'utilisateur d'une petite ville, il lui faudra passer presque autant de temps... à pied, à cheval ou en voiture, avant de rallier la gare TGV la plus proche!

Pour les roulants (agents de conduite et contrôleurs), la SNCF projette grâce au nouveau TGV de leur faire faire l'aller-retour Paris Marseille dans la journée, c'est-à-dire plus de kilomètres, plus de vitesse, plus de productivité et de fatigue et, faisant d'une pierre deux coups, elle voudrait rogner la paie des roulants qui n'auront plus de repos hors résidence ni les primes qui y sont attachées. Bref, ce n'est le progrès ni pour les conditions de travail, ni pour les salaires.

Aussi, ce n'est pas dit pour autant que les cheminots se laissent faire. Les problèmes d'effectifs sont déjà très réels, ça risque de les accentuer et d'accentuer le mécontentement, de Paris à Marseille ou à... Nice!

Correspondant LO

NSC (Guebwiller - Haut-Rhin)

GRÈVE ILLIMITÉE POUR LES SALAIRES

Après un débrayage spontané vendredi 16 juin et la décision, à l'initiative de 80 salariés de la mécanique, de boycotter les heures supplémentaires, l'ensemble des salariés de NSC, entreprise de machines textile de 730 salariés, se sont mis en grève illimitée lundi matin 19 juin à l'appel des mécaniciens et de l'intersyndicale. Ils réclament une augmentation de 500 F net

par mois ainsi que le paiement des heures supplémentaires à 50% après la 35^e heures, au lieu de 10% comme le prévoit la loi, et de 25% comme le pratique NSC.

Après avoir subi des plans sociaux et le chômage partiel pendant une longue période, et alors que l'entreprise vient de racheter deux sociétés, les salariés sont résolus à ce que cette embellie affichée par NSC leur

profite également à eux.

La direction a jusqu'à présent rejeté les revendications. Le nouveau directeur de l'entreprise se payant le luxe de s'absenter de l'usine tout en signalant que mettre une chaîne sur une porte n'était pas très correct, les travailleurs ont en réponse décidé de bloquer les 23 portes de l'entreprise avec piquet de grève, pour lui apprendre la vie...

La Poste
Paris-Louvre

POSTIERS
EN GREVE
NON AUX SUPPRESSIONS
D'EMPLOIS

Alstom

CONTRE LES LICENCIEMENTS, LA LUTTE CONTINUE

Jeudi 15 juin, dans deux des trois établissements de l'entreprise Alstom à La Courneuve, nous avons fait grève à plus de 150 contre le plan de licenciements annoncé.

Cela fait six mois maintenant que nous connaissons les intentions de la direction : supprimer un emploi sur cinq dans la filiale Energie, tout en licenciant aussi dans les autres. L'un des sites de La Courneuve doit disparaître.

Ce sont les salariés de ce site, LCA, ainsi que ceux des Travaux Extérieurs, qui ont décidé de se mettre en grève le 15 juin, et d'aller manifester au siège d'Alstom Power à Levallois, où se tenait une réunion du comité de groupe d'Alstom en présence de la direction générale.

Nous voulions être reçus pour exiger le retrait des plans. C'est ce que demandait la motion adoptée à l'assemblée générale, et reprise par les délégués des trois syndicats, qui exigeait aussi « qu'Alstom, qui s'est enrichi sur les marchés publics, ne puisse licencier ». Depuis le début, en effet, nous dénonçons le scandale que constituent ces licenciements, dans un groupe qui fait des profits et s'est enrichi sur des marchés d'Etat, et

nous demandons au gouvernement de prendre position, ce qu'il s'est bien gardé de faire jusqu'à présent.

Les travailleurs ont demandé aux délégués présents de se prononcer et d'organiser l'action sur l'ensemble du groupe. Lorsque le PDG a refusé de recevoir la délégation, les élus du comité de groupe nous ont rejoints. Et les vigiles de la direction n'ont pas réussi à nous empêcher d'entrer dans le hall du siège de Levallois, ce qui a alors décidé le PDG d'Alstom Power à nous recevoir à 18 heures.

Naturellement, la direction n'avait rien d'autre à nous donner que de belles paroles. Ils parlent reclassement, mutations, solutions humaines ; on traduit licenciement, déclassement, ANPE. Nous sommes donc bien décidés à ne pas nous laisser embobiner. Nous savons bien que seuls, à La Courneuve, nous ne les ferons pas reculer. Aujourd'hui, c'est la question de la grève à l'échelle de l'ensemble de l'Alstom qui est à l'ordre du jour. Et dans ce cadre, ni les patrons, ni le gouvernement ne pourront éternellement se défilier.

Correspondant LO

Mines de Potasse
d'Alsace

DÉBRAYAGE POUR LES SALAIRES

Le 7 juin la direction des Mines de Potasse d'Alsace a annoncé une augmentation générale de 0,4%, une augmentation de 0,27% de prime mensuelle uniforme, 0,2% d'effet report de 1999 sur 2000 et 0,04% d'augmentation au titre de mesures catégorielles, c'est-à-dire moins de 1% d'augmentation pour l'année 2000.

250 mineurs ont alors débrayé pour aller dire à la direction ce qu'ils pensaient de ces miettes. Ça n'a pas été sans effet puisque la direction accordait dans la foulée près de 90F de plus par mois. Voilà qui n'est certes pas mirobolant, mais rien de tel pour donner envie de remettre ça...

Correspondant LO

Devant la poste, le 20 juin.

GRÈVE CONTRE LES 35 H À LA SAUCE DIRECTION

A la poste Paris-Louvre, poste centrale de Paris, depuis lundi 19 juin, c'est le tour des postiers de la distribution du courrier, facteurs et chauffeurs, et des guichetiers, de se mettre en grève pour imposer à la direction l'annulation des suppressions d'emplois prévues à l'occasion de la mise en place des 35 heures, et de refuser l'aggravation des conditions de travail et des horaires qu'elle entendait bien faire passer à l'occasion.

La Poste, c'est un comble, non seulement ne crée pas d'emplois à l'occasion du passage aux 35 heures, mais elle en supprime même pratiquement partout. Et cela, alors qu'elle s'était engagée à maintenir globalement les effectifs.

Pour faire passer la pilule, elle comptait sur le calendrier éclaté au maximum, chaque bureau passant aux 35 heures l'un après l'autre sur deux ans. Dans un gros établissement comme Paris-Louvre, la direction avait même organisé des passages séparés aux 35 heures pour le Centre de tri, les guichets ; et même, au sein des fac-

teurs, elle avait divisé d'un côté les 3^e et 4^e arrondissements qui devaient y passer au cours de ce mois de juin et les 1^{er} et 2^e arrondissements en septembre.

Déjà, la semaine précédant la Pentecôte, lors de la grève des postiers du Centre de tri qui avaient obtenu l'annulation de leurs 35 suppressions d'emplois, une centaine de facteurs s'étaient mis aussi en grève, le jeudi 8 juin, se disant que, même si les projets de la direction ne devaient être annoncés que quelques jours plus tard, cela risquait fort d'être du même acabit.

Et cela n'a pas manqué. Le directeur des guichets a annoncé son intention de supprimer 12 emplois. Celui de la distribution annonçait 23 suppressions d'emplois pour la distribution du courrier sur le 3^e et le 4^e arrondissement de Paris. Dans l'espoir de voir les facteurs eux-mêmes entériner cela, il se livrait même à un minable chantage, expliquant qu'il était d'accord pour qu'il n'y ait pas de suppressions d'emplois à condition que les facteurs de ces arrondissements continuent à revenir travailler un après-midi sur deux, ce qu'ils sont les derniers à faire, La Poste ayant supprimé partout ailleurs la distribution de l'après-midi.

Dès le vendredi 16 juin, les facteurs concernés refusèrent ce chantage, exigèrent une diminution de l'amplitude de la journée de travail sans suppression de tournées de dis-

tribution et posèrent un ultimatum à la direction.

Lundi 19 juin, réunis en assemblée générale, 170 facteurs et chauffeurs, tous arrondissements confondus cette fois, votèrent la grève pour exiger des garanties pour tous en refusant la division que cherche à introduire la direction. Ils exigent qu'il n'y ait aucune suppression d'emplois, aucun changement d'horaire imposé ni d'augmentation de la charge de travail ; ils exigent une réduction effective de l'amplitude de travail et au moins six jours de congés supplémentaires pour tous. Le directeur présent s'est fait huer lorsqu'il a tenté de défendre son projet. Parallèlement, la totalité de la centaine de guichetiers présents se mettait eux aussi en grève pour obtenir des garanties similaires.

Mardi matin 20 juin, ce sont quelque 300 grévistes (la totalité des guichetiers et près de la moitié des facteurs) qui paralysaient le bureau de poste et décidaient de se battre ensemble pour leurs revendications communes.

Jusqu'à présent, la direction n'a reculé que sur six suppressions d'emplois sur douze aux guichets, ce qui est loin du compte. La grève continue donc et les grévistes ont bien l'intention d'obliger la direction à les entendre.

Correspondant LO

STRASBOURG NE FAIT PAS

UN TABAC...

Ecourtée par le lundi de Pentecôte, la session du Parlement européen, qui s'est tenue à Strasbourg du 13 au 16 juin, a, entre autres choses, décidé... d'écourter toutes ses sessions strasbourgeoises à dater du 1^{er} janvier 2001.

MINE DE RHIN...

En effet Bruxelles (où s'effectue le gros de l'activité parlementaire) et Strasbourg (siège officiel du Parlement) se livrent une guéguerre par députés interposés. Chaque mois, pour une semaine, des centaines de députés et des milliers de fonctionnaires européens doivent se rendre dans la capitale alsacienne avec ce qui est nécessaire à leur activité. Et cela n'a rien d'évident, tant les liaisons entre Strasbourg et Bruxelles sont peu pratiques, et encore moins celles avec les villes d'où viennent la majorité des députés. Comme bien des choses au sein de l'Union européenne, cette situation est le résultat de tractations entre les principaux Etats du continent. D'où un saupoudrage des institutions communautaires entre eux (et, pour le seul Parlement européen, son éclatement entre Bruxelles et Strasbourg, sans parler de certains services situés à Luxembourg) qui vise à ménager les susceptibilités des uns et des autres.

Depuis plusieurs mois, nombre de députés disparaissent le dernier jour de la session en invoquant des problèmes (réels ou non) de transport, tandis que d'autres restaient pour faire constater que le quorum n'était pas atteint lors des votes du vendredi et, donc, leur nullité.

Lors du vote sur cette question, sur 537 des 626 députés européens présents, une majorité (377 pour, 232 contre et 28 abstentions dont les députés de Lutte Ouvrière et de la LCR) a décidé d'amputer les sessions strasbourgeoises de leur vendredi en 2001. Mais sans attendre, dès vendredi 16 juin, même les élus (dont la plupart des Français) ayant affiché leur volonté de le maintenir n'étaient pas tous là : de 188 en début de séance, on tomba à 69 députés (dont ceux de Lutte Ouvrière) lors du dernier vote.

Cela pourrait faire sourire si cette décision ne risquait d'avoir

des conséquences pour tout ou partie du nombreux personnel vacataire, de sous-traitance et autres auxiliaires de session que le Parlement européen recrute sur place avec des salaires déjà fort réduits. Devant le risque que le passage de cinq à quatre jours de travail se traduise par une réduction de 20% du salaire de centaines de ces employés, les députés de Lutte Ouvrière et de la LCR ont aussitôt adressé à la présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, une lettre affirmant entre autres ceci :

« Il n'y a évidemment aucune raison que cette catégorie du personnel, dont les salaires sont déjà extrêmement bas, ait à souffrir d'une décision du Parlement sur une question qui ne les concerne pas directement et sur laquelle ils n'ont aucune prise. Nous vous prions, en conséquence, de veiller, tout au long de la procédure envisagée, à ce que toute perte de salaire leur soit intégralement compensée ».

CONTRE LES VA-T-EN-GUERRE

Cette session a également adopté un rapport de l'ex-ministre radicale de gauche française et membre du groupe socialiste européen, Catherine Lalumière, sur la mise en place d'une politique commune en matière de défense et de sécurité. Si, dans la foulée de leur soutien à la sale guerre de l'OTAN en Serbie, l'an dernier, la plupart des députés européens ont adopté ce rapport (et les Verts n'ont pas fait exception, qui l'ont soutenu par 23 voix, dont celles de Cohn-Bendit et de Lipietz, 19 contre et 3 abstentions, la n° 2 de la liste de Robert Hue, Geneviève Fraisse, faisant de même), nos députées se sont bien évidemment éle-

vées contre ce rapport et ce qu'il prévoit (voir, ci-contre, l'explication de vote lue par notre camarade Arlette Laguiller).

Par ailleurs, lors de cette session, nos députées ont également tenu à protester, avec d'autres, contre l'interpellation musclée à Bruxelles, le week-

indiquant quels amendements (soutenus par les fabricants de tabac) ils auraient dû voter.

En définitive, cela n'a pas empêché une majorité de députés – et certains ont tenu à rappeler qu'ils le faisaient au nom de considérations de santé alors qu'on ne pouvait pas les sus-

du « 16^e rapport annuel sur le contrôle de l'application du droit communautaire », on pouvait trouver, dans la présentation du texte, le paragraphe suivant, qui vaut plus que de longs discours pour éclairer le fonctionnement des institutions communautaires, et les intérêts

LA LETTRE DE JUIN 1999

FRANCE Tabac

LA CULTURE DU TABAC, FACTEUR DE CRÉATION D'EMPLOIS

INITIATIVE - La Coopérative des Producteurs de Tabac du Lot et de l'Aveyron a mis en place un système efficace de recrutement de travailleurs saisonniers, en collaboration avec l'association d'Aide aux Surcharges de Travail des Agriculteurs (ASTA).

Franck Laur de l'ASTA explique que « l'ASTA favorise l'insertion des demandeurs d'emploi. Notre association couvre l'ensemble du Lot pour mettre des salariés temporaires à la disposition des agriculteurs. L'activité s'élève à 3 000 heures de mise à disposition par an. Cela représente 250 salariés (80 à 150 par mois), soit l'équivalent de 52 emplois à temps plein ».

LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'association a mis en place une formation donnant aux travailleurs saisonniers une base de connaissance et de compétences pour le travail.

Plaquette éditée par les fabricants de tabac

Un producteur... cette expérience, a rapporté : « Le salarié que j'ai embauché habite la commune que moi et... »

Une main d'œuvre...

end précédent, de manifestants qui s'opposaient à la tenue du sommet de l'UNICE (une sorte de confédération patronale européenne) avec la participation de commissaires européens (voir LO n° 1666).

ECRAN DE FUMÉE

Comme nous l'avions déjà signalé dans le précédent *Lutte Ouvrière* (n° 1666), la venue en discussion, puis au vote d'un rapport sur « la fabrication, la présentation et la vente des produits du tabac » a donné lieu à une intense campagne de lobbying des firmes de cigarettes. Les députés ont été abreuvés de plaquettes luxueuses (telle celle de *France Tabac*, vantant le tabac présenté comme... « facteur de création d'emplois ») ainsi que de fax et lettres leur

prospecter d'« hostilité aux entreprises » – de voter les grandes lignes de ce rapport. Malgré sa timidité (et le fait que le dernier mot, comme dans bien des cas au Parlement européen, revient aux Etats, et en l'occurrence à ce que va décider, le 29 juin, un Conseil des ministres européens de la Santé), ce rapport prévoit d'augmenter sensiblement la surface des paquets de cigarettes et de tabac consacrée à avertir les consommateurs de l'extrême nocivité de cette drogue (voir ci-contre, l'explication de vote des députées européennes de Lutte Ouvrière).

VOUS AVEZ DIT « DROITS SOCIAUX » ?

Enfin, à l'occasion de l'adoption, durant cette session,

sociaux qu'elles défendent :

« Politique sociale. En cette matière on peut s'inquiéter que seulement 64,5% des directives (européennes) soient transposées (dans leurs législations nationales des Etats membres), sur les 54 qui sont entrées en vigueur. Si l'on tient compte également des lacunes qui peuvent intervenir sur le plan qualitatif et notamment au niveau des pratiques administratives défectueuses, la situation est préoccupante. On peut s'étonner que la Commission n'ait, dès lors, qu'une seule fois, en matière sociale, eu recours à la demande d'astreinte de l'article 228 ».

Ce qui donne tout son sel à ce constat, c'est que, de surcroît, les directives européennes en matière sociales sont extrêmement rares et ménagent le patronat au moins autant que les textes adoptés par les différents Parlements nationaux...



1999 en Serbie: après le passage des armées européennes et américaine.

LES EXPLICATIONS DE VOTE DES DÉPUTÉS LUTTE OUVRIÈRE

• A propos de la politique européenne de défense

Nous avons voté contre cette résolution pour affirmer notre opposition absolue aussi bien à une armée européenne qu'aux armées nationales.

Le demi-siècle passé montre que les armées des grandes puissances impérialistes d'Europe n'ont absolument pas servi à la défense de la population, mais seulement à mener des guerres de brigandage, alliées les unes aux autres, ou chacune des grandes puissances dans sa chasse gardée.

L'armée française, en particulier, a été utilisée pour des guerres coloniales à Madagascar,

en Indochine, en Algérie. Et, une fois que les colonies sont devenues indépendantes, elle est intervenue pour soutenir des dictatures infâmes, en particulier dans ses anciennes colonies d'Afrique. Et il en a été de même pour les autres ex-puissances coloniales d'Europe dans la même situation.

Et les armées européennes qui sont récemment intervenues contre la Serbie et le Kosovo n'ont certainement pas à s'en glorifier.

L'auteur du rapport se garde bien de préciser contre quel ennemi serait destinée la future armée européenne. Alors, elle servira à

quoi et contre qui, si ce n'est pour pouvoir continuer, au nom de l'ensemble de l'Union européenne, le jeu politico-militaire des grandes puissances d'Europe en Afrique, aux Antilles ou ailleurs.

En conséquence, nous refusons non seulement de voter quelque moyen que se soit, humain ou financier, à cette armée, mais nous nous élevons contre son existence même.

(Explication de vote d'Arlette Laguiller, Chantal Cauquil et Armonie Bordes, remise le 15 juin 2000)

• A propos du rapport Maaten sur les produits du tabac

En votant pour la proposition de la commission de l'Environnement du Parlement, malgré ses insuffisances et malgré l'hypocrisie des Etats dans leurs actions pour limiter le tabagisme, nous entendons nous élever, dans les limites des possibilités qui nous sont données, contre le droit des trusts du tabac à empoisonner la population pour faire du profit privé.

Les mesures devraient d'ailleurs imposer au moins les mêmes restrictions aux trusts du tabac lorsqu'ils font fabriquer sous licence ou vendent leur poison dans les pays de l'Est

européen ou en Afrique.

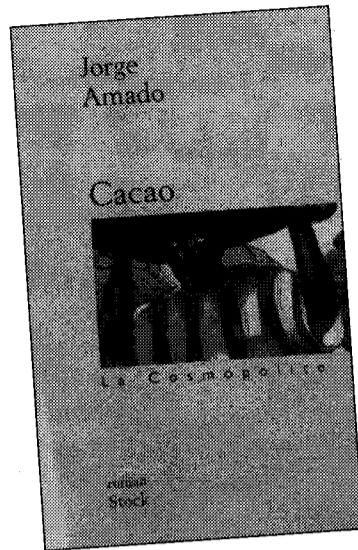
Le comportement des trusts du tabac, si contraire aux intérêts de la société, est à l'image du comportement de tous les grands trusts, à commencer par ceux du pétrole, de l'amiante, de l'armement, de l'agro-alimentaire, etc., tous prêts à prendre le risque de nuire à la population ou à l'environnement pour faire un peu plus de profit.

Nous avons voté contre tous les amendements, quel qu'en soit le prétexte, qui visent à atténuer la portée déjà limitée des mesures proposées ou à brider les infor-

mations indiquant la nocivité mortelle du tabagisme car ils répondent tous aux souhaits du lobby des trusts du tabac.

Nous sommes, en revanche, solidaires des salariés de ce secteur ainsi que des petits paysans producteurs de tabac dont les revenus ainsi que la reconversion à des productions utiles devraient être financés par des prélèvements sur les profits énormes des trusts du tabac.

(Explication de vote d'Arlette Laguiller, Chantal Cauquil et Armonie Bordes, remise le 14 juin 2000)



Réédition

CACAO de Jorge Amado

« J'ai voulu conter dans ce livre, avec le minimum de littérature et un maximum d'honnêteté, la vie des travailleurs dans les plantations de cacao du sud de l'Etat de Bahia », déclarait Jorge Amado, jeune homme de dix-neuf ans, en présentant à sa parution en 1933 son petit livre. Dix ans plus tard, il publiait un nouveau roman consacré lui aussi au cacao, *Terres violentes*; puis ce fut *La terre aux fruits d'or*.

A travers ses romans, Amado raconte l'histoire du Brésil, ancienne « perle » de l'empire colonial portugais, telle qu'elle est vue et ressentie par ses habitants les plus pauvres et les plus exploités. Comme par exemple ces métayers, chassés des terres qu'ils ont défrichées pour laisser la place à de gigantesques plantations, sur lesquelles ils sont contraints de travailler comme ouvriers saisonniers.

Dans les années trente, au moment où se situe ce roman, le Brésil comme tant d'autres pays subit le contre-coup du krach financier de Wall Street de 1929. La crise économique est mondiale. Le café ne vaut plus rien sur le marché mondial et au Brésil, pays

producteur, on le brûle dans les chaudières des locomotives à vapeur. De même, les cours mondiaux du cacao s'effondrent. Les premières victimes en sont les ouvriers agricoles des plantations qui voient fondre encore leurs salaires, pourtant déjà si maigres.

Le héros de ce petit roman, qui ressemble à Amado comme deux gouttes d'eau, est fils d'une famille mulâtre aisée de Bahia, ruinée par l'indélicatesse d'un oncle déclassé. Il se « loue » un peu par hasard comme saisonnier sur une plantation de cacaoyers. Au contact chaleureux de ses camarades de travail et de leur famille, il adopte un nouveau point de vue sur le monde; en fait, et comme il le dit lui-même, il acquiert « une conscience de classe ».

Voilà un livre à lire, même si l'auteur devint stalinien et reprit dans certaines de ses oeuvres, comme *Le chevalier de l'espérance*, les pires calomnies contre les opposants communistes au stalinisme et contre Trotsky.

Alain VALLER

Cacao, de Jorge Amado, Edition Stock, 155 pages, 50 francs.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n°51 mai-juin 2000

- Zimbabwe
Les occupations de terres et le régime de Mugabe
- Espagne
Après les élections législatives de mars 2000, la gauche en crise
- L'OMC, la LCR et nous
- La discussion entre la Ligue Communiste Révolutionnaire et Lutte Ouvrière à propos des élections municipales de 2001
- Tribune de la minorité:
Les bons et loyaux services du Parti Socialiste au capitalisme français

Prix: 10 F - Envoi contre 12 F en timbres

IMMIGRATION CLANDESTINE

LES PAYS RICHES ET LEURS ESCLAVAGISTES

Les cinquante-huit cadavres trouvés à l'arrière d'un camion frigorifique dans le port britannique de Douvres, le 19 juin, étaient ceux d'immigrants clandestins chinois. Ils seraient morts asphyxiés dans un camion frigorifique garé en plein soleil pendant toute une journée, dont la ventilation électrique n'avait pas été branchée.

Ce n'est pas la première fois que de tels drames se produisent. En Grande-Bretagne, les immigrants africains que l'on a retrouvé morts de froid dans le logement de trains d'atterrissage de gros avions ne se comptent plus, sans parler de ceux qui sont tombés en plein vol ou d'autres qui, passagers clandestins dans des cargos de haute mer, ont été jetés par-dessus bord par leurs convoyeurs.

Mais il en est de même dans toute l'Europe. Le 20 juin, la police espagnole a intercepté un camion transportant 36 immigrants clandestins dans le sud du pays. Ceux-là étaient vivants, heureusement, mais ils n'avaient rien mangé depuis quatre jours.

Ces immigrants clandestins ne viennent même pas toujours du Tiers Monde. Bien souvent c'est d'Europe qu'ils viennent. Car il n'y a pas que les immi-



Immigrants nigériens après leur arrestation sur la plage de Ferte Ventura en Espagne

grants africains traversant la Méditerranée pour l'Espagne dans des embarcations de fortune, ni ceux du sous-continent indien et du Sud-Est asiatique qui, par le Moyen-Orient et l'Allemagne, finissent par arriver - parfois - en Grande-Bretagne. Il y a aussi les Albanais qui tentent leur chance pour gagner les côtes italiennes de nuit, les Polonais qui traversent illégalement les barbelés de la frontière allemande, ou encore les immigrants venus

de l'ex-Yougoslavie, risquant les balles des garde-frontières autrichiens pour tenter de sortir de l'enfer qu'est devenu leur pays au cours des années de guerre écoulées.

Face à cela, il y a le durcissement croissant des gouvernements européens, qui de plus en plus font ressembler l'Europe des pays riches à une forteresse entourée de barbelés - et ce qui est encore pire, le plus souvent pour des raisons politiques, pour flatter les préjugés xéno-

phobes présents dans la population.

Si la Grande-Bretagne attire peut-être un plus grand nombre d'immigrants clandestins, parce que les papiers d'identité n'y sont pas obligatoires et que la langue anglaise est la plus parlée au monde, cela fait longtemps qu'elle se distingue également dans le domaine de la répression. Surtout depuis l'arrivée au pouvoir des travaillistes qui, depuis trois ans, ne cessent de céder à la suren-

chère démagogie de leurs rivaux conservateurs. C'est ainsi que le gouvernement Blair a multiplié camps et prisons pour demandeurs d'asile, ainsi que les déportations d'immigrés « illégaux », tout en réduisant à la misère le petit nombre de ceux qu'il autorisait à rester sur son sol en attendant que leur demande de droit d'asile soit instruite.

Et chaque fois que les Etats européens donnent un nouveau tour de vis à leur politique répressive vis-à-vis des immigrants des pays pauvres, ce sont des milliers de ces émigrants chassés de leur pays par la misère ou la guerre qui se trouvent jetés, de fait, dans les bras de ces trafiquants d'hommes qui leur vendent une fortune l'espoir insensé de pouvoir se fondre dans la masse des populations des pays riches. A Douvres, ce sont ces trafiquants qui ont assassiné les 58 immigrants clandestins chinois. Mais c'est sur la politique des Etats des pays riches, et surtout sur la pourriture d'un système qui génère la misère et la mort aux quatre coins du monde, que prospèrent ces esclavagistes modernes.

François ROULEAU

IL FAUT RÉGULARISER LES SANS-PAPIERS !

Après leur expulsion de la Bourse du travail de Lille le 7 juin dernier, 20 sans-papiers continuent leur grève de la faim pour obtenir leur régularisation et celle de 112 d'entre eux. Face à l'intransigeance du gouvernement, ils mettent leur santé et leur vie dans la balance pour obtenir le simple droit de vivre ici. Jospin et Chevènement doivent tenir leurs promesses et donner des papiers, immédiatement, à tous ceux qui en ont fait la demande !

Nous publions ci-après le communiqué que nous a fait parvenir le 18 juin le Secrétariat national de la coordination des sans-papiers :

« Danger de mort dans les hôpitaux de l'agglomération lilloise !

Pierre Mauroy, sénateur maire de Lille, est présent depuis hier à Clermont-Ferrand, à l'occasion de la Convention « Territoires et Citoyens » du

PS. Et dans la propre ville de M. Mauroy et Mme Aubry, ministre de la Solidarité, des citoyens « sans-papiers » en sont aujourd'hui à leur 73^e jour de grève de la faim, pour demander la régularisation de leur situation administrative ainsi que celle de 112 sans-papiers de Lille. On se souvient que les 26 grévistes de la faim ont été délogés manu militari de la Bourse du travail départementale de Lille le 7 juin, sur arrêté de M. Mauroy lui-même, et dispersés dans cinq hôpitaux de l'agglomération lilloise. 22 d'entre eux ont refusé les soins et décidé de continuer leur action.

Ce n'est que le 12 juin que le préfet du Nord, M. Pautrat, a décidé de solliciter les bons offices de Mgr Gaillot, qui était ce jour à Lille pour rendre visite aux grévistes de la faim. Mais, à sa proposition d'« arrêter la grève de la faim » en contrepartie de son engagement « à étudier personnellement avec la plus grande humanité les dossiers des grévistes de la faim dans un délai d'un mois et demi », 21 d'entre eux ont

répondu : « Nous n'avons aucune garantie de régularisation, surtout écrite. Nous continuons la grève de la faim. »

Les médecins des hôpitaux, ceux du CHR notamment, disent être « désarmés » devant la détermination des grévistes de la faim.

IL Y A DANGER DE MORT D'HOMME ! Il n'est pas possible de continuer d'ignorer cette grave et dangereuse situation, en se retranchant

derrière des accusations fallacieuses de « manipulation des grévistes de la faim » par des « extrémistes » et d'autres accusations faciles quand on n'est pas capable de prendre ses propres responsabilités. C'est le mépris affiché par le gouvernement devant la détresse de personnes bafouées dans leurs droits et leur dignité qui les pousse à des actes extrêmes comme la grève de la faim.

[...] Nous tenons le gouver-

nement, MM. Jospin, Chevènement, Pautrat et Mauroy comme personnellement responsables de toute issue dramatique de la grève de la faim des sans-papiers de Lille.

Nous demandons la régularisation immédiate des grévistes de la faim de Lille, comme mesure urgente de sécurité publique, et l'ouverture de négociations sérieuses sur les dossiers des 112 sans-papiers.

[...]

« PAROLES, PAROLES, PAROLES... » DE CHEVÈNEMENT

A l'issue de la rencontre avec le président algérien Bouteflika, Jean-Pierre Chevènement a promis qu'il allait faciliter l'octroi des titres de séjour pour les ressortissants algériens. Ce ne sont bien sûr que des promesses de ministre de l'Intérieur. Et de toute façon, il peut les faire d'autant plus facilement qu'il ne promet que d'améliorer une situation vraiment pas brillante.

En effet, jusqu'ici les entrées d'Algériens étaient particulièrement verrouillées : et pourtant, dans la période où les attentats islamistes menaçaient la vie de centaines d'Algériens, obtenir l'asile en France était une question de vie ou de mort et aurait dû être facilité. Ce ne fut pas le cas. Bien au contraire.

Chevènement a ajouté qu'il comptait améliorer la situation des demandeurs de titres de

séjour, « en particulier pour les scientifiques et les artistes » A bon entendeur, si vous êtes militant ouvrier algérien, syndicaliste ou autre, ou simple mère de famille en détresse, vous ne serez pas considéré par Chevènement comme bienvenu.

On le savait déjà que « la France terre d'asile », ce n'était que du vent !

A.R.